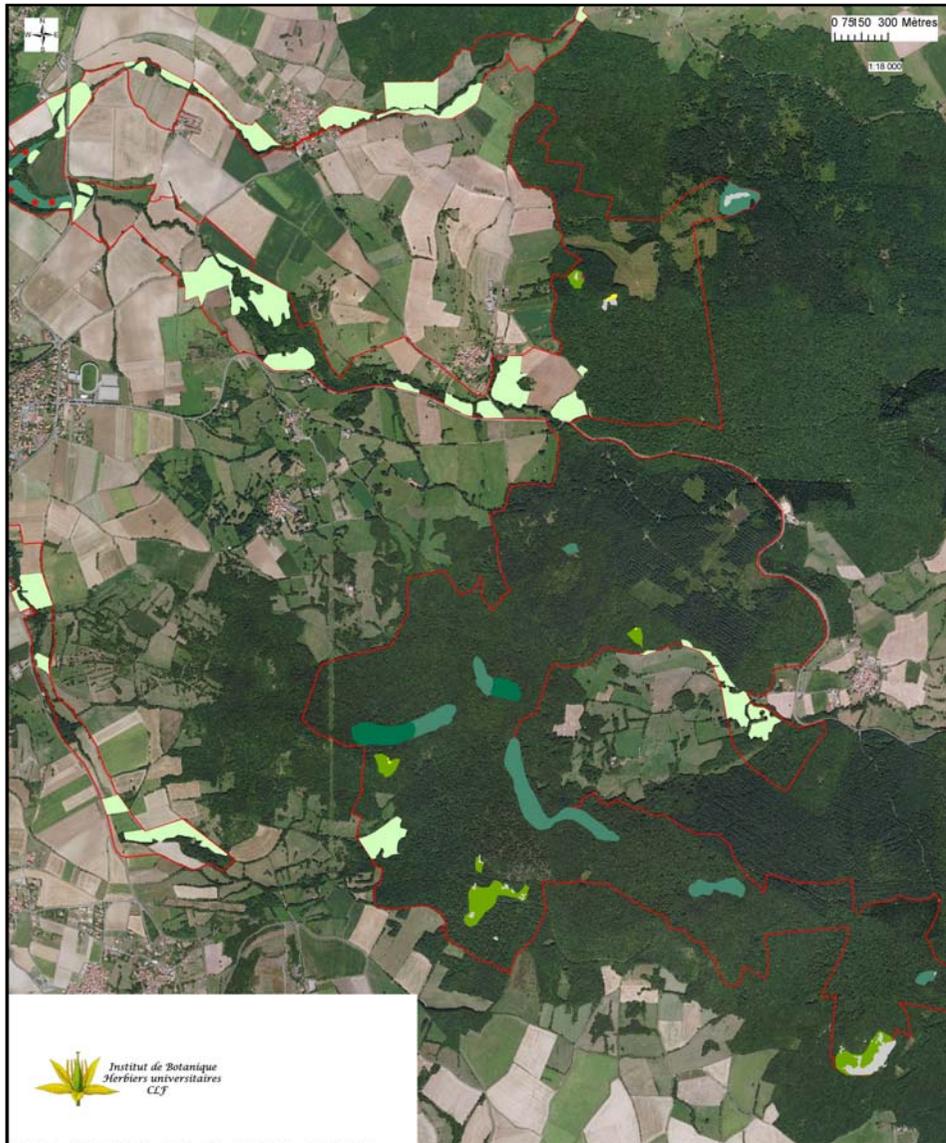


ANNEXES DU DOCOB COMTE D'AUVERGNE ET PUY SAINT-ROMAIN

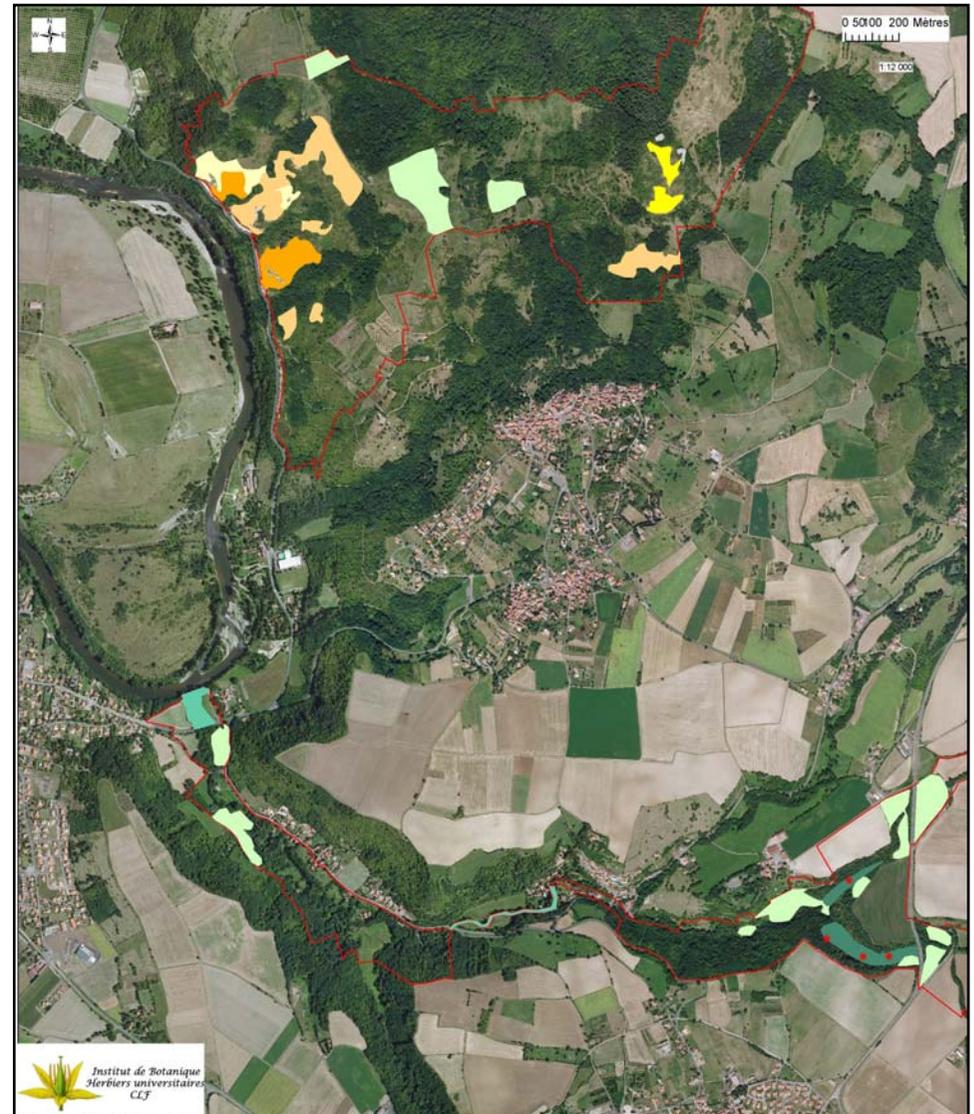
ANNEXE N°1 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERETS COMMUNAUTAIRE DU PERIMETRE D'ETUDE	2
ANNEXE N°2 : FICHES DESCRIPTIVES DES HABITATS DANS LA ZONE D'ETUDE	6
ANNEXE N°3 : FICHE DESCRIPTIVE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	18
PETIT RHINOLOPHE	18
GRAND RHINOLOPHE	21
MURIN A OREILLES ECHANCREES	24
MURIN DE BECHSTEIN.....	27
BARBASTELLE D'EUROPE	30
GRAND MURIN	33
SONNEUR A VENTRE JAUNE	36
TRITON CRETE	40
ECREVISSE A PATTES BLANCHES.....	44
CUIVRE DES MARAIS	49
LUCANE CERF-VOLANT	53
GRAND CAPRICORNE DU CHENE	56
ANNEXE N°5 : CHARTE NATURA 2000	58
ANNEXE N°6 : OCCUPATION DU SOL DU BASSIN VERSANT STRICT	61
ANNEXE N°7 : BILAN DES ACTIONS DE L'ANCIEN DOCOB.....	62

ANNEXE N°1 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERETS COMMUNAUTAIRE DU PERIMETRE D'ETUDE



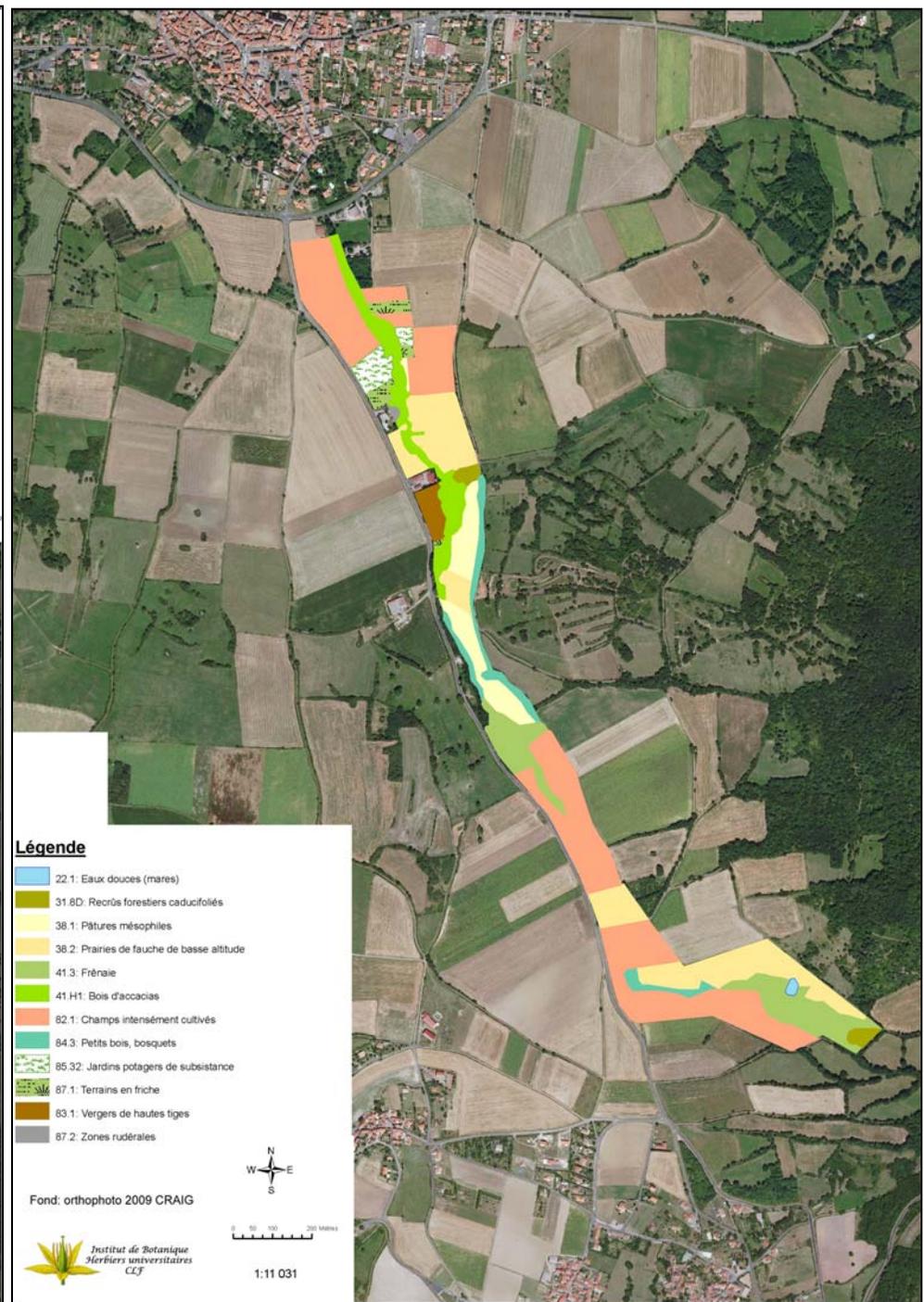
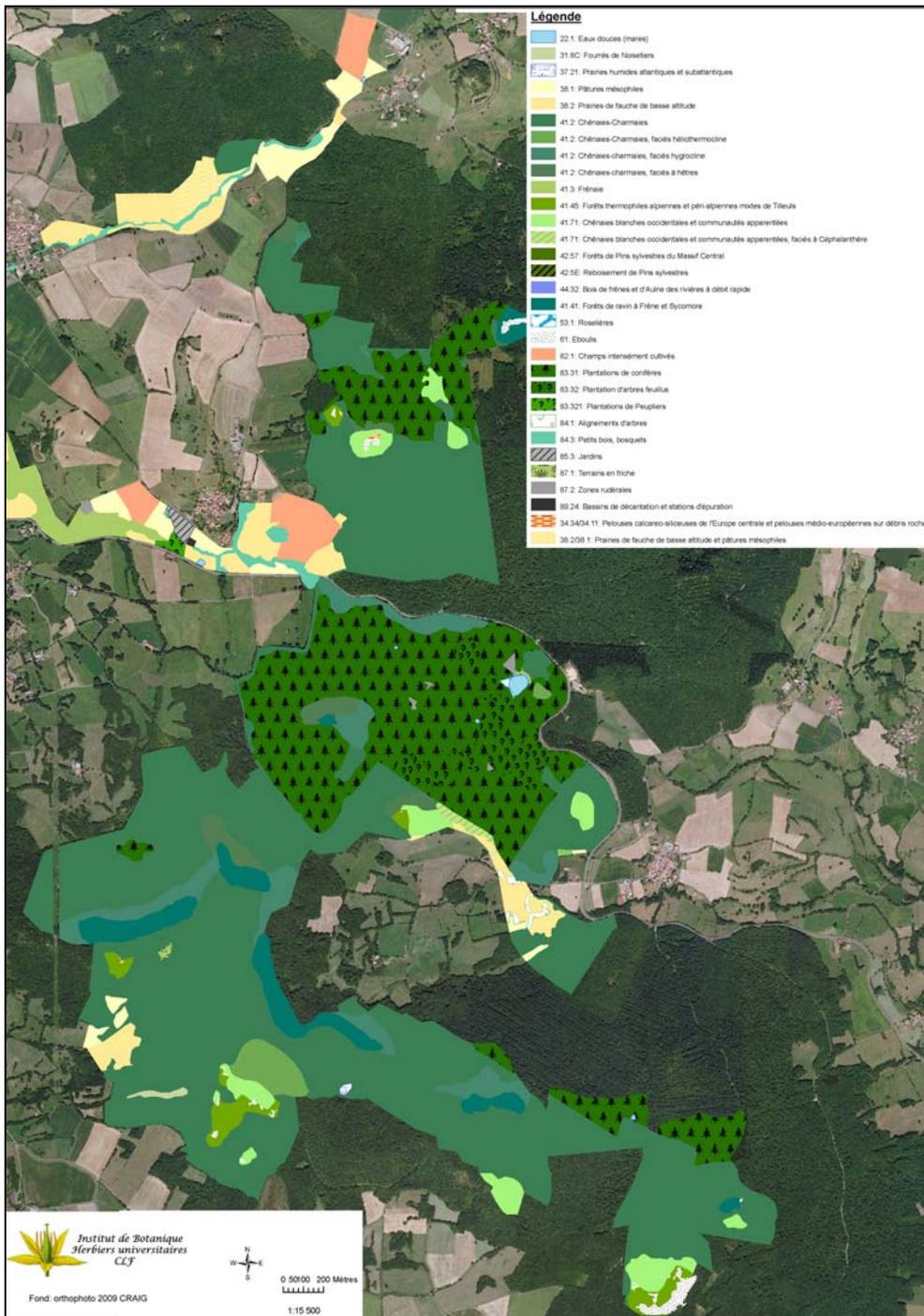
Habitats d'Intérêt Prioritaire (*) et Habitats d'intérêt Communautaires

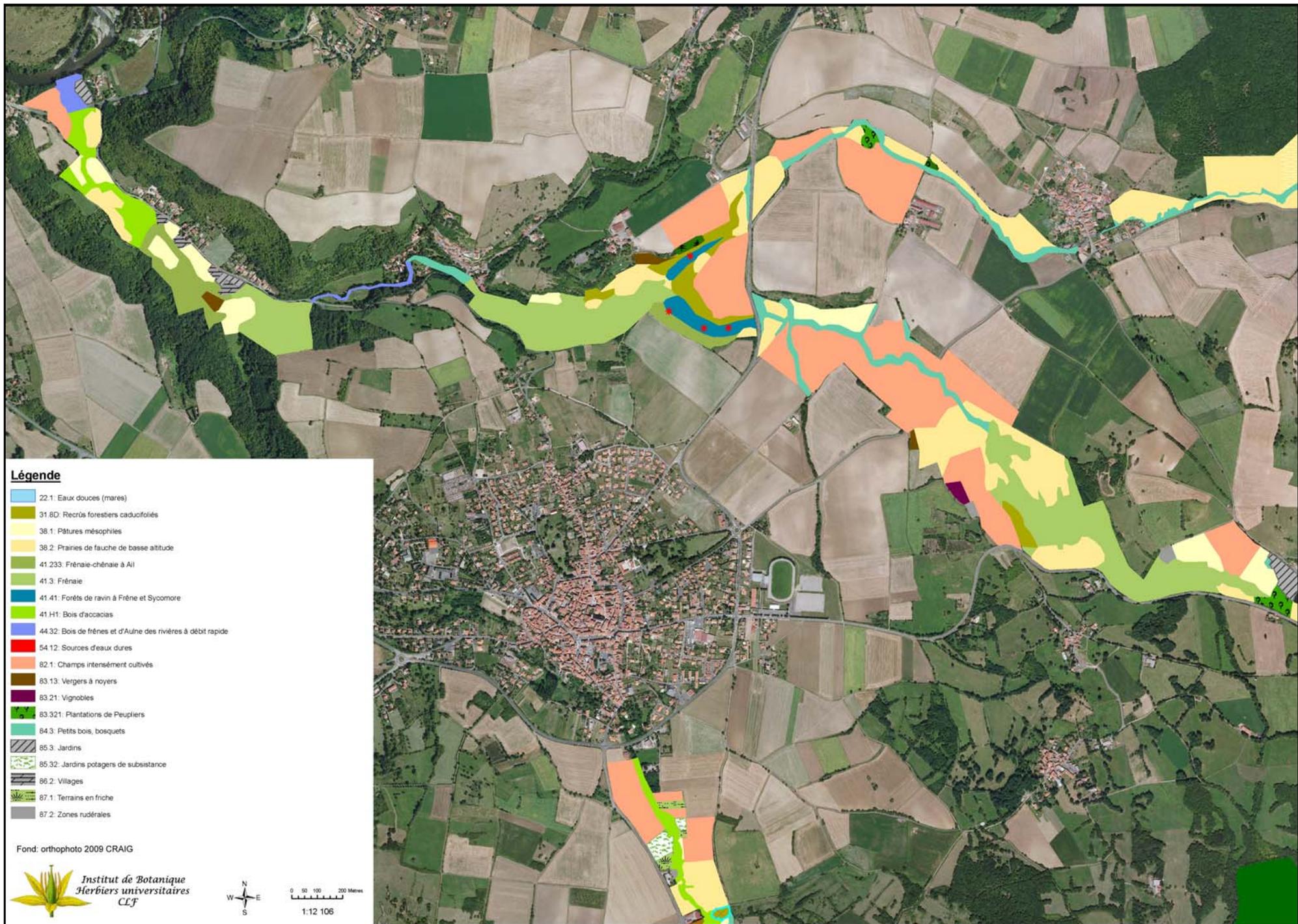
- 6210/6110 * : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) sous type 4 et pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi
- 7220 * : Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)
- 9180-4* : Erablaies à Scolopendre et Lunaire des pentes froides à éboulis grossiers
- 9180-10* : Tiliaies hygrosclaphile, calcicoles à acidoclines, du Massif central et des Pyrénées
- 9180-11* : Tiliaies sèches à Erables sycamore et plane du nord-est de la France
- 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) - Sous type 4 - Pelouses calcaro-siliceuses d'Europe centrale
- 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
- 8150.1 : Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales



Habitats d'Intérêt Prioritaire (*) et Habitats d'intérêt Communautaires

- 6210/6110 * : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) sous type 4 et pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi
- 6210 * : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)*sites d'orchidées remarquables - Sous type 2 - Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques
- 7220 * : Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)
- 9180-10* : Tiliaies hygrosclaphile, calcicoles à acidoclines, du Massif central et des Pyrénées
- 91E0-5 * : Frénaies-erablaies des rivières à eaux vives sur calcaires
- 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) - Sous type 2 - Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques
- 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) - Sous type 3 - Pelouses calcicoles subatlantiques xérophiles
- 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) - Sous type 4 - Pelouses calcaro-siliceuses d'Europe centrale
- 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
- 8150.1 : Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales





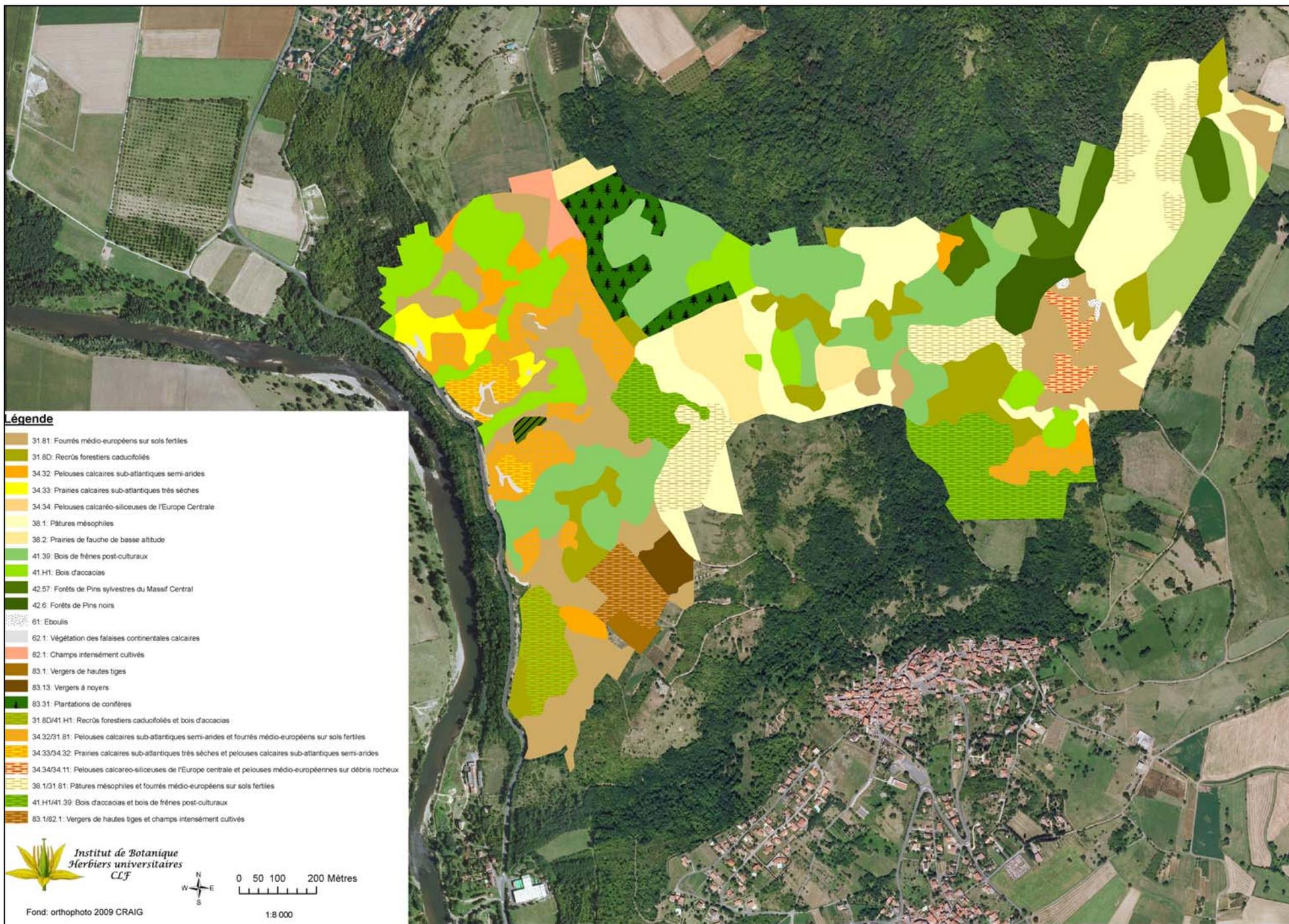
Légende

- 22.1: Eaux douces (mares)
- 31.6D: Recrus forestiers caducifoliés
- 38.1: Pâtures mésophiles
- 38.2: Prairies de fauche de basse altitude
- 41.233: Frénaie-chênaie à Al
- 41.3: Frénaie
- 41.41: Forêts de ravin à Frêne et Sycomore
- 41.H1: Bois d'accacias
- 44.32: Bois de frênes et d'Aulne des rivières à débit rapide
- 54.12: Sources d'eaux dures
- 82.1: Champs intensément cultivés
- 83.13: Vergers à noyers
- 83.21: Vignobles
- 83.321: Plantations de Peupliers
- 84.3: Petits bois, bosquets
- 85.3: Jardins
- 85.32: Jardins potagers de subsistance
- 86.2: Villages
- 87.1: Terrains en friche
- 87.2: Zones rudérales

Fond: orthophoto 2009 CRAIG



0 50 100 200 Mètres
1:12 106



ANNEXE N°2 : FICHES DESCRIPTIVES DES HABITATS DANS LA ZONE D'ETUDE

* Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*

(Pelouses pionnières des dalles calcaires planitaires et collinéennes, 6110-1*)

Code Natura 2000
6110 *
Code Corine Biotope
34.11

Répartition et statut:

L'habitat étant répandu dans une grande partie de la France, il en résulte une importante variabilité de type géographique, édaphique et topographique.

On le retrouve sur le puy Saint-Romain et sur certains sommets de la forêt de la Comté, situés aux expositions chaudes et ensoleillées, sous climat d'abri.

Au puy Saint-Romain cet habitat occupe des surfaces très restreintes, essentiellement limitées à quelques affleurements basaltiques du sommet et en haut du versant sud. On le trouve également, mais sur des rochers de calcaires compacts, situés au sud à mi-pente du puy.

C'est un habitat refuge pour de nombreuses espèces annuelles.



Caractéristiques stationnelles:

Etages planitiaire, collinéen et montagnard inférieur, avec un climat océanique plus ou moins atténué ou à tendance semi-continentale.

Ce situe le plus souvent sur des plateaux et parfois sur des corniches.

La nature du sol peut varier (marno-calcaire ou basaltique) mais reste toujours riche en bases.

Surface: 1 ha

État de conservation: Bon à Moyen

L'habitat abrite une végétation pionnière à dominance de vivaces avec des Crassulacées, qui forme une pelouse rase, écorchée, peu recouvrante. Il forme souvent des mosaïques avec le *Mesobromion* et le *Koelerio-Phleion*.

Ces pelouses subissent un piétinement accentué et une certaine eutrophisation, dus, pour partie, à la fréquentation sur le sommet du puy (libéristes, promeneurs...) et au piétinement assez intense, par le bétail sur les versants, qui contribue à l'ouverture du tapis végétal.

En ce qui concerne l'habitat sur calcaire compact, l'état de conservation est bon, car situé sur de gros blocs, donc à l'abri de l'érosion. Il possède un cortège floristique à tendance sub-méditerranéen, avec des plantes rares ou protégées (*Teucrium montanum*, *Ononis pusilla*, *Catapodium rigidum*, *Elytrigia intermedia*).

Caractéristiques floristiques:

Alliance phytosociologique:

Alyso alyssoidis-Sedion albi
Oberdorfer & Müller in Müller
1961

Association phytosociologique

Alyso alyssoidis-Sedetum albi
Oberdorfer & Müller in Müller
1961

Espèces indicatrices:

Sedum album, *Sedum acre*, *Poa bulbosa*, *Potentilla neumanniana*, *Alyssum alyssoides*, *Thymus arcticus*, *Festuca ovina*, *Trifolium scabrum*

Suivi de l'évolution de l'habitat:

Mettre en place un suivi des parcelles pâturées et de celles fréquentées par les libéristes pour établir un diagnostic plus précis de l'impact;

Relevés phytosociologiques;

Cartographie précise de l'habitat.

Préconisation de gestion:

Veiller à conserver une ouverture des milieux en privilégiant un pâturage extensif;

Eviter l'eutrophisation en soustrayant éventuellement certaines zones aux promeneurs.

*Sources pétrifiantes avec formations de travertins (*Cratoneurion*)

(Communautés des sources et suintements carbonatés, 7220-1*)

Code Natura 2000
7220*
Code Corine Biotope
54.12

Répartition et statut:

La répartition de l'habitat correspond essentiellement aux zones sédimentaires sur substrats calcaires ou métamorphiques libérant des carbonates. On l'observe essentiellement dans l'ensemble des systèmes montagnards et alpins (Pyrénées, Alpes et Jura). Il est rare en Auvergne et présent dans la zone d'étude uniquement dans les ravins situés en amont d'Enval.

Dans le secteur planitiaire, les stations sont très isolées et présentent une flore appauvrie.
C'est un habitat d'une grande valeur patrimoniale (Habitat d'intérêt communautaire Prioritaire).



Caractéristiques stationnelles:

Surface: 0.01ha

L'habitat correspond aux formations végétales des sources ou des suintements, développées sur matériaux carbonatés mouillés issus de dépôts actifs de calcaires donnant des travertins. Les stations sont souvent en situation de pentes assez fortes. Elles sont en général confinées en petits éléments et dominées par les bryophytes.

État de conservation: Moyen

Compte-tenu de la sécheresse en début de printemps on a noté une certaine diminution des débits préjudiciable à l'habitat.

Caractéristiques floristiques:

Alliance phytosociologique:

Cratoneurion commutati
Koch 1928

Espèces indicatrices:

Brachythecium rivulare, *Bryum pseudotriquetrum*, *Cratoneuron commutatum*, *Eucladium verticillatum*

Suivi de l'évolution de l'habitat:

Suivi de la qualité physico-chimique de l'eau et le développement des algues vertes filamenteuses.

Préconisation de gestion:

Eviter l'eutrophisation et la diminution des apports hydriques en amont .

Eboulis medio-européens siliceux des régions hautes

(Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales , 8150.1)

Code Natura 2000
8150
Code Corine Biotope
61.1 / 61.3

Répartition et statut:

En France, ce type d'habitat se rencontre dans les étages collinéens à montagnards du nord-est, des Alpes, des Pyrénées et du Massif Central.
Dans la forêt de la Comté, on le trouve en individus bien exprimés sur les versants sud du pic de Dimond et du Grand Raymond et sur le versant nord de Cheix-Blanc. D'autres clapiers plus petit ont été observés au sud-ouest du Mont-Servait, au sud de Saint-Hippolyte ainsi que sur le sommet du puy Saint-Romain.
C'est un habitat d'intérêt patrimonial (Habitat d'intérêt communautaire).



Caractéristiques stationnelles:

Surface: 3.56 ha

Clapiers et éboulis à forte pente en adret (Dimond, Grand Raymond) ou ubac (Cheix-Blanc, Petit Raymond), formations de blocs volcaniques en place, remaniées pendant les dernières glaciations. Plusieurs types de formations floristiques peuvent être observées: végétation cryptogamique sur substrat minéral, ourlets herbacés ou manteaux arbustifs en lisière forestière.

État de conservation: Bon

Aucune atteinte n'a été observée sur ces milieux. Il faut toutefois prendre garde lors de la création de pistes forestières en contre-bas ou contre-haut des éboulis (risque de déstabilisation des blocs).

Caractéristiques floristiques:

Alliance phytosociologique:

Grimmialia commutatae

Espèces indicatrices:

Hedwigia ciliata, *Grimmia decipiens*

Suivi de l'évolution de l'habitat:

Relevés phytosociologiques

Préconisation de gestion:

Eviter l'ouverture de pistes forestières

*** Forêt de pentes, éboulis, ravin du *Tilio-Acerion***
(Erablaie à Scolopendre et Lunaire des pentes froides à éboulis grossiers, *9180.4)

Code Natura 2000
9180*
Code Corine Biotope
41.41

Répartition et statut:

Cet habitat de ravins est répandu dans les régions calcicoles du nord-est de la France. En l'état actuel des connaissances, il n'est présent dans le Puy-de-Dôme que dans la forêt de la Comté (ravin de Saint-Hippolyte). Ce type d'habitat occupe des surfaces très restreintes et se trouve être particulièrement rare. C'est un habitat fragile en raison de l'instabilité du sol et d'une très grande valeur patrimoniale (Habitat d'intérêt communautaire Prioritaire).



Caractéristiques stationnelles:

Surface: 5.4 ha

Tillaie hygronitrosiaphiles calcicoles sur bas-de-falaises et éboulis de gravité sur travertins silicifiés (meulières) exposés au nord, se développant à l'étage collinéen (600 à 800 m), en climat continental d'abri. Elle est caractérisée par *Tilia platyphyllos*, *Lunaria rediviva* et *Phyllitis scolopendrium* et très bien pourvue en plantes du *Tilio-Acerion* Klika 1955. Elle présente un caractère neutromésophile à basimésophile et nitrophile.

État de conservation: Bon à Moyen

L'habitat au niveau du ravin de Saint-Hippolyte se trouve en état relativement bon. Ceci est dû à l'absence de prélèvements sylvicoles (difficultés d'interventions au vu du terrain) et au caractère peu accessible du peuplement (faible nombre de sentiers). Néanmoins, une piste au-dessus du ravin facilite l'accès au meulières pour les minéralogistes amateurs (dégradation des éboulis due aux prélèvements de minéraux).

Caractéristiques floristiques:

Alliance phytosociologique:

Tilio platyphyllo-Acerion pseudo-platani Klika 1955

Association phytosociologique

Phyllitido-Aceretum Moor 1952

Espèces indicatrices:

Tilia platyphyllos, *Lunaria rediviva*, *Phyllitis scolopendrium*, *Polystichum aculeatum*

Suivi de l'évolution de l'habitat:

Relevés phytosociologiques;
Toposéquence en place au niveau du ravin de Saint-Hippolyte.

Préconisation de gestion:

Protection intégrale des peuplements en raison du caractère patrimonial très marqué;
Ne pas réaliser de coupes rases ou brutales sur les peuplements situés en pourtour des zones de ravins;
Lutte contre le pillage minéralogique.

* Forêt de pentes, éboulis, ravin du *Tilio-Acerion*

(Tillaies hygrosциaphile, calcicoles à acidiclinales, du Massif central et des Pyrénées, *9180.10)

Code Natura 2000

9180*

Code Corine Biotope

41.41

Répartition et statut:

Cet habitat présente une aire assez vaste à l'échelle de la France (Massif central et Pyrénées) mais il est représenté par des surfaces de faibles étendues.

En Auvergne, on le rencontre dans plusieurs stations dispersées de faible surface. Dans le secteur de la Comté, il se présente sous des formes typiques (Mont Servait) ou appauvries (nord de Cheix-Blanc, nord du puy des Gardelles, Petit Raymond, gorges d'Enval).

C'est un habitat fragile et d'une grande valeur patrimoniale (Habitat d'intérêt communautaire Prioritaire).



Caractéristiques stationnelles:

Tillaies ou tillaies mixtes hygrosциaphiles sur rochers ou éboulis volcaniques mal exposés (nord-est à est) appartenant à l'alliance du *Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani* Klika 1955. Elles présentent un caractère hygronitrosциaphile et neutromésophile avec quelques acidiclinales. Elles sont caractérisées par *Polystichum aculeatum*, *Tilia platyphyllos* et *Ulmus glabra*.

Surface: 19.7 ha

État de conservation: Bon à Moyen

Dans la forêt de la Comté, l'habitat est dans un bon état au niveau du ravin du Mont Servait. On rencontre plusieurs stations appauvries en bordure de plantations (Puy de Gardelles, Cheix-Blanc...) ou dans les gorges d'Enval. On peut noter la quasi-absence de pression anthropique en raison des difficultés d'accès aux peuplements, pour les engins et le personnel.

Caractéristiques floristiques:

Alliance phytosociologique:

Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani Klika 1955

Association phytosociologique

Polysticho aculeati-Fraxinetum excelsioris Billy 1997

Espèces indicatrices:

Tilia platyphyllos, *Polystichum aculeatum*, *Ulmus glabra*

Suivi de l'évolution de l'habitat:

Relevés phytosociologiques

Toposéquence en place au niveau du ravin du Mont-Servais

Préconisation de gestion:

Non-intervention (caractère fragile et patrimonial très marqué du peuplement);

Favoriser la régénération naturelle et la futaie mélangée;

Précautions à prendre pour les dessertes;

Ne pas réaliser de coupes rases ou brutales sur les peuplements situés en pourtour des zones de ravins.

*** Forêt de pentes, éboulis, ravin du *Tilio-Acerion***
(Tillaies sèches à Erables sycomore et plane du nord-est de la France, *9180.11)

Code Natura 2000
9180*
Code Corine Biotope
41.45

Répartition et statut:

Cet habitat est relativement rare en Auvergne et se rencontre plus particulièrement dans le nord-est de la France (Lorraine, Haute-Marne).

Dans la forêt de la Comté, on le trouve en individus bien exprimés sur le Grand Raymond et dans une moindre mesure sur les versants sud du Mont Servait.

C'est un habitat d'un très grand intérêt patrimonial (Habitat d'intérêt communautaire Prioritaire).



Caractéristiques stationnelles:

Lambeaux plus ou moins étendus de tillaies mixtes à *Quercus petraea*, héliothermophiles sur les versants bien exposés des grands clapiers volcaniques. Ces tillaies présentent un certain nombre de taxons héliothermophiles affines du *Tillion platyphylli* ou des ourlets de la chênaie pubescente (*Tilia platyphyllos*, *Tamus communis*, *Melittis melissophyllum*, ...)

Surface: 8.5 ha

État de conservation: Bon

En raison des difficultés d'accès pour les machines et les équipes, le milieu est dans un état plutôt bon. Néanmoins, en raison du caractère peu stabilisé des éboulis, des modifications du milieu peuvent se produire suite à des avalanches de pierres.

Caractéristiques floristiques:

Alliance phytosociologique:

Tilion platyphylli Moor 1973

Association phytosociologique

Lathyro nigri-Tilietum platyphylli

Thébaud *et al.* 2004

Espèces indicatrices:

Tilia platyphyllos, *Lathyrus niger*,

Tamus communis

Suivi de l'évolution de l'habitat:

Relevés phytosociologiques;
Toposéquence en place au niveau de l'éboulis du Grand Raymond.

Préconisation de gestion:

Maintenir le couvert végétal et éviter les coupes;
Eviter le passage d'engins et la création de pistes;
Maintenir les clairières, lisières et ourlets thermophiles en pourtour;
Ne pas réaliser de coupes rases ou brutales sur les peuplements situés en pourtour des zones d'éboulis.

Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) sous-type 4 Pelouses calcaro-siliceuses d'Europe Centrale (Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basaltes et granites du Massif Central et du Sud-Est, 6210.36)

Code Natura 2000
6210
Code Corine Biotope
34.34

Répartition et statut:

En France, ce type d'habitat se rencontre dans les étages collinéens à montagnards du nord-est et du Massif Central (en Limagne, en situations sèches et chaudes de climat continental d'abri).

Dans la forêt de la Comté, il peut s'observer sur les pentes sud-ouest et ouest du Pic de Dimond et se retrouve communément au niveau des coteaux de la Limagne comme sur le sommet du puy Saint-Romain.

C'est un habitat d'intérêt patrimonial (Habitat d'intérêt communautaire).



Caractéristiques stationnelles:

Pelouses rases à moyennement hautes sur pentes modérées en situations sèches et thermophiles, sur basalte. Cet habitat est souvent associé avec une mosaïque de milieux pionniers (*Thero-Airion*, *Alysso-Sedion*).

Il est situé sur les hauts versants basaltiques, bien exposé du puy Saint-Romain.

Surface: 1.15 ha

État de conservation: Bon

Sur le versant sud cet habitat laisse place ponctuellement à l'*Alysso-Sedion*, au niveau des affleurements rocheux ou des tonsures.

Caractéristiques floristiques:

Alliance phytosociologique:

*Koelerio macranthae-Phleion
phleoidis* Korneck 1974

Association phytosociologique:

*Festuco arvernensis-Phleetum
phleoidis* Lemée 1959

Espèces indicatrices:

Koeleria pyramidata, *Phleum
phleoides*, *Festuca ovina*, *Xe-
ranthemum cylindraceum*

Suivi de l'évolution de l'habitat:

Le suivi de ces pelouses doit être mené de pair avec le suivi de l'*Alysso-Sedion*; et en lien avec le type de pratique pastorale sous forme de relevés phytosociologiques géoréférencés et de relevés de contributions spécifiques.

Préconisation de gestion:

Maintenir le milieu ouvert par des pratiques pastorales adaptées;
Contenir l'embuissonnement.

<p>Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) sous-type 2 pelouses calcicoles semi-sèches sub-atlantique *</p>		<p>Code Natura 2000 6210*</p> <p>Code Corine Biotope 34.32</p>
<p>Répartition et statut: Ce sous type d'habitat correspond à l'aile mésophile à mésoxérophile des pelouses calcicoles eurosibériennes. Il est largement répandu en France, où il présente une très grande diversité typologique. Il abrite souvent un cortège d'orchidées, ce qui en fait un habitat d'intérêt patrimonial (Habitat d'intérêt communautaire prioritaire). La majorité de ces formations en France est établie sur roche-mère calcaire. Il existe cependant des variantes sur basaltes (et même sur roches siliceuses), qui présentent des cortèges partiellement différents, souvent dépourvus des orchidées qui leur conférerait le caractère prioritaire. Deux types de pelouse sont identifiées sur le site du puy Saint-Romain, une qui se développe sur substrat basaltique (<i>Centaureo approximatae-Brachypodietum pinnati</i>) et l'autre sur un substrat calcaire et en situation plus xérique (<i>Teucrio chamaedrys-Brometum erecti</i>). Seul le second est considéré comme habitat d'intérêt patrimonial prioritaire. Ces pelouses sont en mosaïques avec des fourrés thermophiles relevant du <i>Colluteo-Loniceretum etruscae</i> Billy 1997 prov. et avec des ourlets thermophiles du <i>Coronillo variaie-Peucedanetum alsatici</i> Royer 1979 (code CORINE 31.81 et 34.41).</p>		
<p>Caractéristiques stationnelles: Il s'agit toujours de pelouses planitiales, à dominance d'hémicryptophytes, installées en conditions mésophiles à méso-xérophiles, oligotrophes à méso-oligotrophes, sur substrats carbonatés ou basiques. Les sols sont le plus souvent des rendzines ou des sols bruns calciques. Au puy Saint-Romain cet habitat est parfois présent sous forme de pelouses (et ourlets) à Orchidacées (<i>Ophrys insectifera</i>, <i>Ophrys scolopax</i>, <i>Ophrys aranifera</i> subsp. <i>aranifera</i>, <i>Anacamptis pyramidalis</i>, <i>Orchis purpurea</i>...)</p>		<p>Surface: 14.2 ha *: 3.45 ha</p>
<p>État de conservation: Mauvais Cet habitat est en voie de disparition sur le puy. Il est envahi par les espèces d'ourlets et de fourrés. On note aussi des secteurs appauvris dus à l'envahissement par le Brachypode penné. Il ne reste que quelques pelouses vraiment typiques.</p>		<p>Caractéristiques floristiques: Alliance phytosociologique: <i>Mesobromion erecti</i> (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 Association phytosociologique <i>Centaureo approximatae-Brachypodietum pinnati</i> Billy 2000 <i>Teucrio chamaedrys-Brometum erecti</i> Billy 2000 Espèces indicatrices: <i>Bromus erectus</i>, <i>Carex flacca</i>, <i>Hippocrepis comosa</i>, diverses</p>
<p>Suivi de l'évolution de l'habitat: Relevés phytosociologiques et relevés de contributions spécifiques avant et après débroussaillage</p>	<p>Préconisation de gestion: Procéder à des désherbages mécaniques de certains secteurs pour restaurer l'habitat avec exportation de la matière organique avec en deuxième phase un pâturage extensif en fin de printemps ou une fauche tardive. On doit cependant garder une mosaïque diversifiée de milieux.</p>	

Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) sous-type 3 pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiles
(Pelouses xérophiles calcicoles subcontinentales du Massif central et de Pyrénées, 6210-31)

Code Natura 2000
6210
Code Corine Biotope
34.33

Répartition et statut:

L'habitat est répandu dans une grande partie des montagnes du sud-ouest de la France, il en découle donc une variabilité importante.

On le trouve à l'étage collinéen et montagnard, dans des régions peu pluvieuses, au microclimat chaud et sec. En Auvergne, en climat continental d'abri.

Cet habitat est présent au niveau du puy Saint-Romain, sur substrat marno-calcaire, sous forme de différents faciès.



Caractéristiques stationnelles:

Situation topographique variée: pentes plus ou moins fortes, rebords de plateaux, plus rarement plateaux.

Sols peu à moyennement profonds, souvent riches en carbonate de calcium, à déficit hydrique important en été.

Sur le puy Saint-Romain il est présent uniquement sur substrat marno-calcaires et absent des secteurs basaltiques. Il présente son optimum sur les pentes fortes, exposées à l'ouest, à affleurements calcaires compacts où il se présente sous forme de pelouses très ouvertes.

Surface: 3 ha

État de conservation: Moyen à Bon

Les conditions stationnelles particulièrement xériques ne permettent pas un développement des arbustes tel qu'ils puissent envahir ces pelouses.

Pelouses rases, écorchées, dominées par les hémicryptophytes, mais riches en chaméphytes et souvent en thérophytes. Plusieurs espèces trouvent ici leurs rares stations auvergnates comme *Artemisia alba*, *Teucrium montanum*, *Imula spiraeifolia*; elles sont accompagnées d'espèces protégées comme *Carlina acanthifolia*, *Ononis pusilla*.

Caractéristiques floristiques:

Alliance phytosociologique:

Xerobromion erecti (Br.-Bl. & Moor 1938) Moravec 1967

Association phytosociologique

Koelerio valesianae-Helianthemum apennini Luquet 1937

Espèces indicatrices:

Teucrium montanum, *Coronilla minima*, *Helianthemum apenninum*, *Artemisia alba*, *Koeleria valesiana*.

Suivi de l'évolution de l'habitat:

Relevés phytosociologiques géoréférencés

Préconisation de gestion:

Habitat actuellement assez stable et peu menacé

Pelouses maigres de fauche de basse altitude

(*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba minor*)

Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophique et basophiles
(6510-6)

Code Natura 2000

6510

Code Corine Biotope

38.2

Répartition et statut:

Ce type d'habitat concerne l'ensemble des prairies de fauches, qui sont largement répandues en France dans les domaines atlantiques et continentales.

En Limagne, il est très représenté en climat d'abri sur calcaire.

Des lacunes existent dans les cahiers d'habitats, mais l'état des connaissances ayant évoluées, on peut attribuer ces prairies à l'Habitat 6510-6 essentiellement localisé dans le nord de la France.

Sur le puy Saint-Romain, ces prairies diffèrent par leurs exigences édaphiques, car elles se développent sur sol marno-calcaire et possèdent un contingent d'espèces provenant des *Festuco-Brometea*. Nous sommes en présence de la sous association *Onobrychidetosum viciifoliae* Billy 2000.



Caractéristiques stationnelles:

Climat varié allant du climat sub à nord-atlantique, au climat océanique collinéen pyrénéen.

Substrat géologique plutôt riche en bases, avec une fertilisation moyenne.

Prairies sous-pâturée ou traitées en fauche, pâturage tardif possible.

Surface: 66.6ha

État de conservation: Moyen à Bon

Les prairies rencontrées subissent, en grande majorité, un traitement mixte fauche/pâturage, ce qui modifie la composition floristique. Ce type d'utilisation des prairies peut conduire à des situations intermédiaires, d'interprétation délicate, entre prairies de fauche et prairies pâturées. Ces dernières ne relevant pas de la directive « Habitat ».

Caractéristiques floristiques:

Alliance phytosociologique:

Arrhenatherion elatioris W.Koch
1926

Association phytosociologique:

Dauco carotae-Arrhenatheretum elatioris Oberderdorfer
Dauco carotae-Arrhenatheretum elatioris sous ass. *Onobrychidetosum viciifoliae* Billy 2000

Espèces indicatrices:

Heracleum sphondylium, *Bromus hordeaceus*, *Arrhenatherum elatius*, *Trisetum flavescens*, *Salvia pratensis*

Suivi de l'évolution de l'habitat:

Relevés phytosociologiques afin de mieux cerner l'appartenance à l'alliance.

Préconisation de gestion:

La fauche de ces prairies permet de conserver la structure et la diversité floristique.

Une trop forte fertilisation accentuerait l'eutrophisation et entraînerait une disparition des espèces prairiales au profit d'espèces nitrophiles.

*** Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)**

(Frênaies-éablaies des rivières à eaux vives sur calcaire, *91E0.5)

Code Natura 2000
91E0*
Code Corine Biotope
44.3

Répartition et statut:

En France, cet habitat se rencontre aux étages collinéen et montagnard, le long des rivières à eaux vives principalement dans les alpes et dans le nord-est.

Dans la zone Natura 2000 « Forêt de la Comté », on le rencontre de manière bien exprimée au niveau de la partie aval du ruisseau d'Enval à proximité de l'Allier. Il est rare et fragmentaire ailleurs.

C'est un habitat d'un très grand intérêt patrimonial (Habitat d'intérêt communautaire Prioritaire).



Caractéristiques stationnelles:

Peuplements linéaires assez denses le long de ruisseaux, constitués de Frênes (*Fraxinus excelsior*), d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), de Peuplier (*Populus nigra*) avec une strate herbacée riche en espèce nitrophiles (*Allium ursinum*, *Geum urbanum*,...).

Surface: 1.7 ha

État de conservation: Bon à proximité de l'Allier

Au niveau de l'embouchure du ruisseau d'Enval, l'habitat est bien représenté, avec une grande richesse floristique. On le retrouve en aval du village d'Enval, mais moins bien exprimé, du fait de la faible surface des berges pouvant subir une inondation au cours de l'année.

Caractéristiques floristiques:

Alliance phytosociologique:
Alnion incanae Pawłowski
1928

Sous-Alliance:
Alnenion glutinoso-incanae Oberdorfer 1953

Association phytosociologique:
Aegopodio-Fraxinetum Passarge
1959

Espèces indicatrices:
Fraxinus excelsior, *Populus nigra*,
Acer pseudoplatanus, *Allium ursinum*, *Aegopodium podagraria*

Suivi de l'évolution de l'habitat:

Relevés phytosociologiques
Etude de la dynamique de l'habitat

Préconisation de gestion:

Favoriser la régénération naturelle;
Lutter contre les xénophytes envahissantes et les dépôts de débris, les pollutions;
Préserver la dynamique du cours d'eau et maintenir le couvert forestier (rôle de fixation des berges);
Conservier de vieux arbres tout en assurant une coupe des arbres de berges menaçant de tomber (risques d'embacles et de réduction de l'écoulement).

Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion Betuli* (se rapproche du 9160)

Code Natura 2000
se rapproche du 9160
Code Corine Biotope

41.2

Répartition et statut:

ATTENTION: Le groupement végétal observé n'est pas référencé comme un Habitat d'intérêt communautaire: Sa citation est liée à sa valeur PATRIMONIALE et son caractère très représentatif et particulièrement riche dans la forêt de la Comté pour l'Auvergne.

Ces chênaies-charmaies de la Comté pourraient intégrer l'Habitat d'Intérêt Communautaire 9160 sous la forme d'une race auvergnate. En effet, les cahiers d'habitats ne tiennent pas compte des travaux phytosociologiques auvergnats et cantonnent les groupements de chênaies-charmaies au Nord-est de la France.



Caractéristiques stationnelles:

Surface: 399.3 ha

Les Chênaies-charmaies constituent le peuplement majoritaire de la forêt de la Comté décliné sous la forme de 4 faciès (*Geranio nodosi Carpinetum betuli* typique, hygrocline en bas de ravins, à hêtres et enfin héliothermocline, principalement au sud du Mont Servait).

Elles s'observent en conditions neutrocalcicoles sur marnes avec de bonnes réserves hydriques et présentent une très grande richesse en espèces dont des espèces d'intérêt patrimonial (*Epipactis purpurata*, *Lilium martagon*).

Caractéristiques floristiques:

Alliance phytosociologique:

Carpinion betuli Issler 1931

Association phytosociologique:

Geranio nodosi-Carpinetum betuli Billy 1997

État de conservation: Bon à Moyen

Même s'il ne constitue pas un Habitat d'Intérêt Européen référencé dans les Cahiers d'Habitats, le caractère très représentatif et bien exprimé de ce groupement au sein de la forêt de la Comté et du site Natura 2000 mérite une attention particulière en raison de sa forte valeur patrimoniale.

Espèces indicatrices:

Quercus pubescens et *Q. petraea*, *Carpinus betulus*, *Geranium nodosum*, *Lilium martagon*, *Anemone nemorosa*, *Galium odoratum*, *Hedera helix*, *Festuca heterophylla*

Suivi de l'évolution de l'habitat:

Relevés phytosociologiques;

Nécessité d'une expertise phytosociologique complémentaire pour trancher définitivement quant à l'appartenance de ces chênaies-charmaies dans l'habitat 9160.

Préconisation de gestion:

Favoriser la régénération naturelle;

Coupe en futaie jardinée avec maintien d'arbres morts (biotopes pour coléoptères saproxyliques) et conservation d'un maximum d'essences d'accompagnement;
Limiter le tassement dû au passage des engins.

ANNEXE N°3 : FICHE DESCRIPTIVE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

PETIT RHINOLOPHE

Code Natura 2000 : 1303

Identité :

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : *Rhinolophidés*
- Genre : *Rhinolophus*
- Espèce : *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800)

Statuts :

- Niveau international :
 - Convention de Berne : Annexe II
 - Convention de Bonn : Annexe II
- Niveau européen :
 - Directive Habitats Faune Flore : Annexe II et IV
- Niveau national :
 - Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : Article 2
- Liste rouge : « préoccupation mineure »
 - Niveau régional :
 - Liste rouge : « Rare »



Photo : Philippe Favre (ONF)

Estimation de la population sur le site Natura 2000 :

Il y a eu 6 contacts de l'espèce en 2011 : 5 dans l'ENS (Chauves-souris Auvergne), 1 en forêt communale de Saint-Babel et Yronde-et-Buron (ONF-Eric Massardier). Une colonie de reproduction est également présente sur la commune de Manglieu (27 femelles + 7 juvéniles comptabilisés en 2011). L'espèce est aussi régulièrement contactée sur le site en hiver, ainsi que sur la commune de Vic-le-Comte dans une cavité. Plusieurs individus hivernent régulièrement dans des cavités au Puy Saint-Hyppolyte (E. Boitier).

DESCRIPTION ET HABITAT

Description de l'espèce

Il s'agit du plus petit et du plus septentrional des Rhinolophidés européen (taille 3,7 – 4,5 cm pour une envergure de 19 à 25 cm et 5 à 7 g).

Oreilles et patagium gris-brun clair - Poil gris clair à la base, dos gris-brun et ventre plutôt gris-blanc.

Forme et profil du nez caractéristique : en forme de fer à cheval inversé.

Au repos et en hibernation, il se suspend dans le vide complètement enveloppé dans ses ailes.

Biologie

Reproduction : en août – septembre / un seul petit par an. La gestation est réalisée en différée et reprend après l'hibernation.

Naissance des jeunes courant juillet après 2 mois de gestation.

Territoire de chasse : L'espèce chasse dans un rayon de 2-3 km autour du gîte. Les jeunes sont très sensibles, et s'éloignent peu du gîte dans les premières semaines de vol.

Milieu de vie : Paysages semi-ouverts richement structurés (bocages, cultures extensives, forêts...), peuplements forestiers proches des cours d'eau, forêts alluviales, futaies feuillues, forêts mixtes d'âge moyen à mûr. La présence de milieux humides est très importante pour son activité de chasse.

Ecologie

Espèce sédentaire, elle effectue des déplacements de 5 à 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Les cavités naturelles ou artificielles (mines, caves, tunnels...) sont utilisées pour l'hibernation ; en été, les femelles utilisent les combles ou les caves pour la reproduction.

Répartition

- **en Europe** : l'espèce est présente de l'Irlande de l'Ouest et du pays de Galles au quart Nord-Est de la France et elle a disparu dans une grande partie de l'Allemagne et du Bénélux. Les Rhinolophes figurent parmi les espèces les plus menacées à l'échelle européenne.
- **en France** : en forte régression dans la moitié nord de la France
- **en Auvergne** : Paradoxalement, l'espèce est assez bien répandue en Auvergne où elle est connue dans les 4 départements mais à des densités variables suivant les secteurs. L'espèce est plus fréquente dans le sud que dans le nord. En moyenne, sur la période 1998/2010, 550 Petits rhinolophes sont comptabilisés en Auvergne en période hivernale (Bernard, 2011) ; la population en période estivale est estimée entre 1500 et 2000 individus en 2011 (Bernard, 2011). Certains secteurs comme la région de Maurs, le Pays des Couzes, de l'Artense-Chavanon constituent les bastions de l'espèce.

ETAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION, REPARTITION ET EVOLUTION POSSIBLE

- **en France** : État de conservation défavorable
- **dans le site** : Favorable

L'espèce est régulièrement présente en été dans le massif boisé de la Comté.

VALEUR PATRIMONIALE

Forte

MENACES

Les menaces principales proviennent de :

- la disparition des gîtes, la restauration du petit patrimoine bâti
- la disparition ou la dégradation du territoire de chasse, la modification du paysage
- l'utilisation de pesticides, de produits toxiques qui entraînent la disparition de la ressource alimentaire et une contamination des individus.
- la mortalité directe liée au trafic routier, à l'implantations d'éoliennes...

RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CETTE ESPECE

Très Forte

PROPOSITION DE MESURES DE GESTION SUR LE SITE

Autour des gîtes d'été : sur un rayon de 4km (mesures vitales **1 km autour du gîte** pour assurer le maintien d'une colonie car les jeunes sont très sensibles, et s'éloignent peu du gîte dans les premières semaines de vol (Bensettiti et al., 2002)) :

- maintenir et reconstituer les ripisylves,
- créer des lisières riches en arbustes et non linéaires (pour créer des îlots de chaleur), maintenir des écotones,
- augmenter la proportion de feuillus et maintenir des peuplements âgés de hêtre et de chêne, proscrire la plantation de résineux (Bensettiti et al., 2002),
- maintenir et entretenir les allées, parcs et vieux jardins.

La présence de Petits Rhinolophes dans un bâtiment en forêt nécessite des mesures spéciales de conservation, et la mise en place d'une gestion forestière particulière à proximité immédiate du gîte (îlot de vieillissement voire de sénescence) (Bontadina et al., 2008 (in press)).

BIBLIOGRAPHIE

ARGAUD M., BERNARD M. et GUILLAUD L., 2012 – Etude des populations de chiroptères sur l'Espace Naturel Sensible de la Forêt de la Comté (63). Rapport Chauve-Souris Auvergne, Conseil Général du Puy-de-Dôme et ONF, 63 p. + annexes.

BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

GRAND RHINOLOPHE

Code Natura 2000 : 1304

Identité :

- Classe : Mammifère
- Ordre : Chiroptères
- Famille : *Rhinolophidae*
- Genre : *Rhinolophus*
- Espèce : *Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774)

Statuts :

- Niveau international :
 - Liste rouge mondiale de l'UICN : « Faible risque »
 - Convention de Berne : Annexe II
 - Convention de Bonn : Annexe II
- Niveau européen :
 - Directive Habitats Faune Flore : Annexe II et IV
- Niveau national :
 - Liste rouge mondiale : « Quasi-menacée »
 - espèce de mammifère protégée au niveau national : Article 1^{er} modifié
- Niveau régional :
 - Liste rouge régionale : « Vulnérable »



Photo : Philippe Favre (ONF)

Estimation de la population sur le site Natura 2000 :

Noté présent en période hivernale sur la commune de Manglieu et dans une cavité de Vic-le-Comte, dans les mêmes sites fréquentés par le Petit Rhinolophe mais à effectifs très réduits (maximum 4 individus). L'espèce a été contactée à proximité du Puy des Gardelles le 30 juin 2011 par Chauve-Souris Auvergne. Il est donc difficile d'évaluer le statut local de l'espèce.

DESCRIPTION ET HABITAT

Description de l'espèce

C'est le plus grand des rhinolophes européens : Tête + corps : (5) 5,7-7,1 cm ; avant-bras : (5) 5,4-6,1 cm / envergure : 35-40 cm ; poids : 17-34 g.

Oreille : 2-2,6 cm, large se terminant en pointe, dépourvue de tragus.

Appendice nasal caractéristique en fer à cheval, appendice supérieur de la selle court et arrondi, appendice inférieur pointu, lancette triangulaire.

Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon.

Pelage souple, lâche : face dorsale gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teintée de roux (gris cendré chez les jeunes), face ventrale gris-blanc à blanc-jaunâtre. Patagium et oreilles gris-brun clair (cas d'albinisme total ou partiel).

Deux faux tétons dès la 3^e année (accrochage du jeune par succion). Aucun dimorphisme sexuel.

Biologie

Maturité sexuelle : femelles, 2 à 3 ans ; mâles : au plus tôt à la fin de la deuxième année.

Reproduction : au printemps. Les femelles forment des colonies de taille variable (de 20 à près d'un millier d'adultes). Naissance d'un seul jeune par an qui ouvre les yeux vers le 7^{ème} jour. Vers un mois, les jeunes apprennent à chasser seuls près du gîte, ils sont sevrés vers 45 jours et le squelette se développe jusqu'au 60ème jour.

Les gîtes de reproduction sont variés : greniers, toitures d'églises ou de châteaux, galerie de mine et caves suffisamment chaudes.

Hibernation : de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'activité est saisonnière et dépend de la présence des insectes de proies. Les gîtes sont des cavités naturelles ou artificielles, souvent souterraines et obscures avec une température comprise entre 5°C et 12°C et une hygrométrie supérieure à 96 %.

Chasse : Chez les jeunes, la survie dépend de la richesse en insectes dans un rayon de 1 km. En août, émancipés, ils chassent dans un rayon de 2-3 km.

L'espèce chasse et se déplace le long des alignements d'arbres, des haies voûtées et des lisières boisés.

Régime alimentaire : Les jeunes et les femelles ont un régime alimentaire différent. Les proies consommées sont de taille moyenne à grande.

Ecologie :

L'espèce fréquente les régions chaudes jusqu'à 1500 m d'altitude, les zones karstiques, le bocage, les agglomérations, les parcs et jardins... Il affectionne les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formé de boisements feuillus (30 à 40 %), d'herbage en lisière de bois ou bordés de haies, des ripisylves, des vergers pâturés, les jardins, des prairies pâturées par les bovins (favorise la présence d'insectes coprophages)...Il évite les plantations résineuses, les cultures et les milieux ouverts sans arbres. L'espèce est très fidèle au gîte de reproduction et d'hivernage. Il a de nombreux prédateurs : Faucon crécerelle, Effraie des clochers, Hibou moyen-duc, Chouette hulotte, Chat domestique, fouine....

Répartition

- **en Europe** : L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse.
- **en France** : L'espèce est au bord de l'extinction en Alsace, elle est présente en petite population en Picardie, dans le Nord, en Haute-Normandie, en Ile de France. Elle est bien présente dans le Centre, les Ardennes, la Lorraine, la Franche-Comté et la Bourgogne. L'ouest de la France regroupe près de 50 % des effectifs hivernaux et 30 % des effectifs estivaux mais ils semblent en déclin.
- **en Auvergne** : l'espèce est présente mais en faible effectif, les secteurs à plus fortes densité sont le Pays des Couzes (63), la Vallée de la Cère (15), le Pays de Tronçais (03), le Haut-Allier (43) et la région de Massiac (15).

ETAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION SUR LE SITE, REPARTITION ET EVOLUTION POSSIBLE

➤ en France :

En France, un recensement partiel en 1997 comptabilise 25 760 individus répartis dans 1 230 gîtes d'hibernation et environ 8 000 dans 196 gîtes d'été. De petites populations subsistent en Picardie, dans le Nord, en Haute-Normandie, en Île-de-France...

L'espèce a atteint en Alsace le seuil d'extinction. La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, dans les Ardennes, en Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne. Même si l'ouest de la France (Bretagne, Pays-de-Loire et Poitou-Charentes) regroupe encore près de 50% des effectifs hivernaux et 30% des effectifs estivaux, un déclin semble perceptible.

➤ dans le site : Indéterminé

VALEUR PATRIMONIALE

Forte

MENACES

Le dérangement fut l'une des premières causes de régression de l'espèce depuis les années 1950. Ensuite arrive l'utilisation des pesticides, la modification du paysage, la destruction des haies, le recalibrage et la rectification des cours d'eau, le retournement des prairies, l'utilisation de vermifuges à base d'Ivermectine ainsi que l'augmentation des cultures intensives.

La mise en sécurité des anciennes mines et la fermeture des clochers ou la réfection des bâtiments nuisent énormément à l'espèce. Le développement des éclairages sur les édifices publics perturbe également les individus.

RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CETTE ESPECE

A déterminer

PROPOSITION DE MESURES DE GESTION SUR LE SITE

Directives de gestion pour l'espèce (Bensettiti *et al.*, 2002; Meschede & Heller, 2003; Roué & Barataud, 1999) :

Comme pour le Petit Rhinolophe, il convient de rester prudent sur la gestion des milieux bâtis proches de la forêt en été. Sur un rayon de 4km autour des gîtes d'été...

- Maintenir des axes de vol entre gîte et territoire de chasse, via un réseau continu de corridors boisés,
- Maintenir et restaurer des ripisylves,
- Maintenir des forêts claires à proximité de gîtes et de terrains de chasse,
- Maintenir et restaurer des lisières forestières riches en arbustes et de formes irrégulières pour créer des îlots de chaleur (accumulation de proies),
- Maintenir des vieilles futaies (hêtre et chêne notamment), si possible très stratifiées,
- Proscrire les plantations de résineux au dépend de peuplements feuillus,
- Limiter les intrants en forêt et à proximité des lisières boisées.

BIBLIOGRAPHIE

ARGAUD M., BERNARD M. et GUILLAUD L., 2012 – Etude des populations de chiroptères sur l'Espace Naturel Sensible de la Forêt de la Comté (63). Rapport Chauve-Souris Auvergne, Conseil Général du Puy-de-Dôme et ONF, 63 p. + annexes.

BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

MURIN A OREILLES ECHANCREES

Code Natura 2000 : 1321

Identité :

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidae
- Genre : Myotis
- Espèce : *Myotis emarginatus*

Statuts :

- Niveau international :
 - Convention de Bonn : An. II
 - Convention de Berne : An. II
 - Liste rouge mondiale de l'UICN : « Préoccupation mineure »
- Niveau européen :
 - Directive Habitats Faune Flore : Annexe II et IV
- Niveau national :
 - Liste rouge : « Vulnérable »
 - Protection nationale (article 1er modifié)
- Niveau régional :
 - Liste rouge : « Vulnérable »

Estimation de la population sur le site Natura 2000 :

20 contacts effectués en forêt communale de Saint-Babel et Yronde-et-Buron par Eric Massardier en 2011

2 contacts dans l'ENS en 2011 par Chauve-Souris Auvergne

DESCRIPTION ET HABITAT



Photo : Philippe Favre (ONF)

Description de l'espèce

Taille moyenne.

Mensurations : Avant-bras : 3,6-4,1 cm

Envergure : 22-24,5 cm.

Echancrure caractéristique au 2/3 de l'oreille.

Pelage laineux, brun roux sur le dos, (juvéniles gris).

Sédentaire, la distance parcourue entre les gîtes d'été et d'hiver est de moins de 40 km.

Espérance de vie : 3-4 ans.

Biologie

Il n'est actif que de mai à octobre et hiberne dans de vastes carrières souterraines.

Reproduction : Il se reproduit généralement dans des gîtes anthropiques à proximité immédiate de la forêt. Il utilise beaucoup le bâti forestier et s'installe surtout dans les combles. Les colonies de reproduction comprennent 10 à 300 femelles. Les déplacements connus entre les gîtes d'été et d'hiver s'étalent sur une quarantaine de kilomètres. L'espèce reste très fidèle à ses gîtes.

Territoire de chasse : Il peut couvrir une quinzaine de kilomètres de rayons, il exploite essentiellement la forêt et principalement les strates arbustives et les houppiers feuillus. L'espèce chasse dans le feuillage.

Régime alimentaire : Il est très spécialisé et composé de diptères et d'arachnides.

Ecologie

La forêt joue un rôle important pour l'espèce. L'espèce fréquente les paysages karstiques boisés, les parcs et jardins à proximité de l'eau, les zones habitées en espaces protégés (pour les gîtes) mais à proximité de la forêt, les forêts mélangées à hêtres et chênes en mélange avec le charme ainsi que les forêts mixtes à épicéas et hêtres. Il utilise seulement les arbres comme gîte intermédiaire.

Répartition

- **en Europe** : L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va de la Roumanie jusqu'au sud de la Grèce, la Crète et la limite sud de la Turquie.
- **en France** : espèce thermophile subméditerranéenne, en forte régression depuis les années 1960, les effectifs se stabilisent depuis 5 à 10 ans, voire augmentent dans le centre de la France depuis quelques années (Le Bras & Tillon, 2000 ; Lemaire & Arthur, 2007 ; Roué & Barataud, 1999). L'espèce est présente partout en France où elle apprécie la basse montagne ainsi que dans les régions limitrophes (Benélux, Suisse, Allemagne et Espagne).
- **en Auvergne** : Il est présent dans les quatre départements de notre région, sa reproduction est certifiée dans trois départements (Allier, Cantal et Puy-de-Dôme). L'espèce est rare et localisée en hiver et en été (deux colonies connues dans le Cantal, une seule dans le Puy-de-Dôme) sauf dans le nord-ouest de l'Allier qui semble accueillir des populations relativement denses (Tronçais...).

ETAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION, REPARTITION ET EVOLUTION POSSIBLE

- **en France** : En France, dans quelques zones géographiques localisées comme les vallées du Cher ou de la Loire et en Charente-Maritime, l'espèce peut localement être abondante. On constate une lente mais constante progression des effectifs depuis 1990. L'espèce semble être un bon indicateur de dégradation des milieux. La dynamique des populations reste localement très variable en fonction de la richesse biologique des milieux.
- **dans le site** : L'espèce a été contactée régulièrement en 2011 mais à faible effectif, elle semble plutôt rare localement mais cela reste à approfondir.

VALEUR PATRIMONIALE

Forte

MENACES

- Fermeture des sites souterrains (carrières, mines...);
- Disparition de gîtes de reproduction (rénovation des combles, traitement de charpente...) et dérangement pendant l'élevage des jeunes ;
- Modification ou disparition des territoires de chasse et de la ressource alimentaire
- Les collisions avec les véhicules

RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CETTE ESPECE

A déterminer

PROPOSITION DE MESURES DE GESTION SUR LE SITE

Pour être efficaces, les mesures de gestion devront prendre en compte, la conservation des gîtes d'hiver, d'été et des milieux de chasse.

Une colonie peut prospecter un territoire pouvant faire jusqu'à 120 km² en une seule nuit.

- Maintenir des espaces forestiers mélangés sur de grandes surfaces, en favorisant les essences autochtones, et surtout les feuillues (hêtres, chênes et charmes), et les plus stratifiés possibles,
- Maintenir ou créer des points d'eau à proximité des gîtes et dans la forêt.

Pour les sites de reproduction : contrôler l'usage des pesticides et autres produits ayant une influence sur les espèces proies.

Pour les cavités d'hibernation

- En cas de fermeture d'un site : conserver un accès adapté et maintenir des conditions de température, d'hygrométrie et de ventilation.
- D'octobre à avril : ne pas utiliser des cavités pour des visites, du stockage, des feux ou des activités agricoles.
- En surface : interdire le stockage de produits ou matières polluantes par infiltration du sous-sol.

BIBLIOGRAPHIE

ARGAUD M., BERNARD M. et GUILLAUD L., 2012 – Etude des populations de chiroptères sur l'Espace Naturel Sensible de la Forêt de la Comté (63). Rapport Chauve-Souris Auvergne, Conseil Général du Puy-de-Dôme et ONF, 63 p. + annexes.

BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

TILLON L. 2008. – Inventorier, étudier ou suivre les chauves-souris en forêt, Conseils de gestion forestière pour leur prise en compte. Synthèse des connaissances. ONF, 88 p.

MURIN DE BECHSTEIN

Code Natura 2000 : 1323

Identité :

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidae
- Genre : Myotis
- Espèce : *Myotis bechsteinii*

Statuts :

- Niveau international :
 - Convention de Berne : An. II
 - Convention de Bonn : An. II
 - Liste rouge mondiale de l'UICN : « Quasi-menacée »
- Niveau européen :
 - Directive Habitats Faune Flore : Annexe II et IV
- Niveau national :
 - Liste rouge : « Quasi-menacée »
- Niveau régional :
 - Liste rouge : « Vulnérable »



Photo : Michel Barataud

Estimation de la population sur le site Natura 2000 :

8 contacts réalisés en forêt communale de Saint-Babel et Yronde-et-Buron en 2011 par Eric Massardier

7 contacts réalisés dans l'ENS par Chauve-souris Auvergne

DESCRIPTION ET HABITAT

Description de l'espèce

Le Vespertilion de Bechstein est un chiroptère de taille moyenne : Tête + corps : 4,5-5,5 cm ; avant-bras : 3,9-4,7 cm / envergure : 25-30 cm ; poids : 7-12 g.

Oreilles caractéristiques : très longues et assez larges, non soudées à la base, dépassant largement le museau sur un animal au repos.

Pelage relativement long, brun clair à brun roussâtre sur le dos, blanc sur le ventre, museau rose. Cas d'albinisme partiel (pointe des ailes blanches).

Biologie

Reproduction :

L'espèce change de gîte très souvent sauf lorsque le nombre de cavités reste limité.

Territoire de chasse : La forêt et particulièrement les forêts anciennes à caractère naturel, avec des peuplements d'arbres surannés principalement feuillus et riches en cavités.

Ecologie

Il s'agit de l'espèce la plus forestière d'Europe. L'espèce vit surtout en forêt et occasionnellement dans les cavités souterraines en hiver. Elle a besoin de massifs feuillus bien structurés plus ou moins humides, de peuplements assez clairs mais avec une canopée si possible fermée. Elle apprécie surtout les boisements feuillus âgés avec des clairières.

Répartition

- **en Europe** : Le Vespertilion de Bechstein est présent dans l'Europe de l'Ouest des régions chaudes à tempérées : du sud de l'Angleterre et de la Suède jusqu'en Espagne et en Italie, limite orientale de son aire de répartition en Roumanie.
- **en France** : Rare à très rare, seulement 12 à 15 colonies de reproduction connues en France (Difficulté d'étude). L'espèce est présente partout en France, surtout dans les régions forestières.
- **en Auvergne** : Espèce connue dans les quatre départements, mais elle est plus rare dans les deux départements du sud de la région avec moins de 10 données récoltées en 20 ans, mais les connaissances sont partielles. Dans le Puy-de-Dôme, bien que régulièrement contactée (en particulier en hibernation dans l'ouest du département), l'espèce reste rare et sa reproduction n'est pas certifiée. Dans l'Allier, l'espèce apparaît plus fréquente, sa reproduction est certifiée essentiellement dans l'ouest du département, et en particulier dans la Forêt de Tronçais où une population est étudiée depuis des années (pose de nichoirs, télémétrie...). Les colonies très mobiles, ne sont pas présentes tous les ans. En hibernation, l'espèce est régulière dans certains sites mais toujours en faibles effectifs. En moyenne, 14 Murins de Bechstein sont observés chaque hiver (Bernard).

ETAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION, REPARTITION ET EVOLUTION POSSIBLE

➤ en France :

L'espèce semble bien présente, mais nulle part abondante, en Allemagne, Autriche, France (excepté le sud), République tchèque et Slovaquie.

Les populations semblent, par contre, faibles ou cantonnées dans le sud de l'Angleterre, en déclin aux Pays-Bas, dans le sud de la Pologne. L'espèce est très rare en Italie, Espagne, Hongrie, Roumanie et dans les pays balkaniques sans qu'une tendance évolutive ne soit connue.

➤ dans le site :

Les contacts avec l'espèce sont plutôt rares dans le secteur avec seulement trois observations : deux en hibernation (à Montaigut-le-Blanc et Veyre-Monton) et une capture temporaire à Perrier. L'espèce semble rare localement même si l'espèce est difficile à étudier. Dans les Bois de la Comté où l'espèce est présente, l'espèce fréquente les milieux feuillus et évite les résineux. L'ensemble des données récoltées lors de la campagne d'inventaire de 2011, ont été réalisées à proximité des mares, dans les peuplements strictement feuillu, globalement assez âgés en traitement de Taillis sous futaie. L'espèce semble rechercher les parcelles contenant les arbres les plus âgés (à l'ouest du Pic des Fleurides). Les individus capturés par Chauve-Souris Auvergne étaient tous des mâles et aucun ne présentait d'indices d'activité sexuelle. L'espèce est très casanière et elle chasse généralement dans un périmètre de quelques centaines de mètres autour de son gîte, le nombre important de contact sur la même zone et l'absence globale de contacts sur le reste de la forêt laisse à penser qu'une colonie de reproduction pourrait occuper un arbre-gîte dans le secteur.

Aucune colonie de reproduction n'est connue dans le Puy-de-Dôme il s'agit de **la plus forte densité de contact de l'espèce dans le département.**

VALEUR PATRIMONIALE

Très forte

MENACES

Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives d'essences importées (ex. : Morvan, Limousin.) et aussi exploitation intensive du sous-bois ainsi que réduction du cycle de production/récolte.

Traitements phytosanitaires touchant les micro lépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères.)

Circulation routière (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France).

Développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes).

Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.

RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CETTE ESPECE

Très Forte. La forêt de la Comté à une grande responsabilité dans le maintien des populations de cette espèce, si le Murin de Bechstein est en phase de colonisation en utilisant la forêt comme un relais important, elle pourrait à terme accueillir une population reproductrice viable et stable.

PROPOSITION DE MESURES DE GESTION SUR LE SITE

Rechercher les zones de gîtes et protéger intégralement tous les arbres gîtes, voire d'autres arbres à cavités, et sur un rayon de 1,5km autour de cette zone, pour les terrains de chasse à conserver en bon état :

- Maintenir des peuplements feuillus avec arbres surannés, riches en cavités de type fente et trous de pics,
- Maintenir une structure équilibrée et d'une stratification riche du paysage forestier, proscrire les coupes rases,
- Maintenir une strate arbustive et intermédiaire pour 15 à 30% de la surface des peuplements en feuillus,
- Maintenir des corridors boisés structurés entre les zones de gîtes connus (fragmentation intra forestière rédhibitoire pour le succès reproducteur de l'espèce).

BIBLIOGRAPHIE

ARGAUD M., BERNARD M. et GUILLAUD L., 2012 – Etude des populations de chiroptères sur l'Espace Naturel Sensible de la Forêt de la Comté (63). Rapport Chauve-Souris Auvergne, Conseil Général du Puy-de-Dôme et ONF, 63 p. + annexes.

BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

TILLON L. 2008. – Inventorier, étudier ou suivre les chauves-souris en forêt, Conseils de gestion forestière pour leur prise en compte. Synthèse des connaissances. ONF, 88 p.

BARBASTELLE D'EUROPE

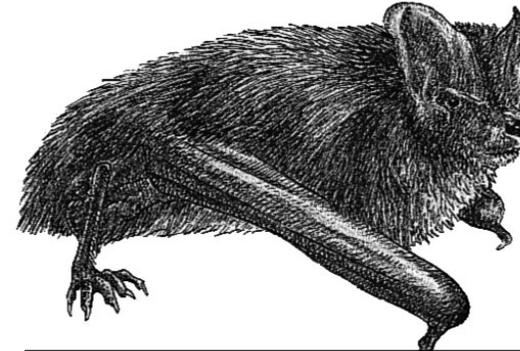
Code Natura 2000 : 1308

Identité :

- Classe : Mammifère
- Ordre : Chiroptères
- Famille : *Vespertilionidae*
- Genre : *Barbastella*
- Espèce : *Barbastella barbastellus* (Schereber, 1774)

Statuts :

- Niveau international :
 - Liste rouge mondiale de l'UICN : « Quasi-menacée »
 - Convention de Berne : Annexe II
 - Convention de Bonn : Annexe II
- Niveau européen :
 - Directive Habitats Faune Flore : Annexe II et IV
- Niveau national :
 - Espèce protégée (article 1^{er} modifié)
 - Liste Rouge Nationale : « Préoccupation mineure ».
- Niveau régional :
 - Liste rouge Régionale : « Vulnérable »



Source : BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. –
Connaissance et gestion des habitats et des
espèces d'intérêt communautaire : Espèces
animales. La Documentation Française, Tome 7,

Estimation de la population sur le site Natura 2000 :

38 contacts réalisés en forêt communale de Saint-Babel et Yronde-et-Buron en 2011 par Eric Massardier

29 contacts réalisés par Chauve-souris Auvergne en 2011

Une colonie de reproduction est présente à la maison des Espaces Naturels des Bois de la Comté.

DESCRIPTION ET HABITAT

Description de l'espèce

Espèce sombre, de taille moyenne (taille 4,5 – 6 cm, envergure : 24,5 – 28 cm, poids 6 – 13,5 g).

Pelage long, noir et soyeux. Face noirâtre caractéristique avec un museau court et des oreilles larges dont les bords internes se rejoignent sur le front.

Yeux minuscules et dissimulés en limite des oreilles. Petite bouche

Biologie

Reproduction : 1 seul petit par an, les naissances ont lieu fin juin.

Régime alimentaire : très spécialisée : petits insectes tendres

Territoire de chasse : jusqu' à 10 km du gîte.

Les gîtes sont situés dans les fentes et derrière les écorces décollées sur essences feuillues : hêtre, chêne et résineux (pins principalement). La Barbastelle peut également utiliser les bâtiments en gîte. Elle utilise surtout les lisières, la cime des arbres et les chemins pour chasser.

Ecologie :

Espèce typique des régions boisées de plaine et de montagne (jusqu'à 2000 m). L'espèce fréquente les forêts mixtes âgées (plus de 100 ans) à strate buissonnante. Elle vit en milieu forestier dans les grands massifs forestiers et elle fréquente les layons forestiers, les chemins, les bocages, les plans d'eau et les villages.

Les individus se rassemblent en été en petites colonies de 5 à 40 individus, les gîtes de reproduction sont constitués principalement de granges agricoles, des maisons (volets), des cavités ou carrières souterraines, caves, aqueducs...

L'espèce change régulièrement de gîtes et peut effectuer des déplacements de 300 km entre les gîtes d'été et d'hiver.

Répartition

- **en Europe** : présente dans une grande partie de l'Europe, du Portugal au Caucase ; du sud de la Suède à la Grèce et du Maroc aux îles Canaries. L'espèce est très menacée dans le nord de son aire de répartition. Elle a pratiquement disparu de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg.
- **en France** : répartition mal connue : observée sur tout le territoire mais en faible nombre (1 à 5 individus par site en général). Elle est très rare en Picardie, Ile-de-France, Alsace et sur le littoral méditerranéen.
- **en Auvergne** : Les comptages hivernaux comptabilisent 170 individus en moyenne répartis sur une vingtaine de sites (Bernard, 2004) et trois sites atteignent ponctuellement les 100 individus (sites d'importance nationale pour l'espèce). Les comptages estivaux recensent une dizaine de colonies pour un effectif total d'environ 360 adultes. **La région Auvergne est l'un des bastions de la Barbastelle en France.**

ETAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION SUR LE SITE, REPARTITION ET EVOLUTION POSSIBLE

➤ en France :

En France, la Barbastelle est menacée d'extinction en Picardie et en Île-de-France, elle est rarissime en Alsace. Ailleurs sur le territoire, elle n'est notée que sur un nombre très faible de sites, à raison de 1 à 5 individus par site en général, hormis cinq sites hivernaux accueillant régulièrement entre 100 à 900 individus. Dans de nombreux départements, aucune colonie de mise bas n'est connue.

Le réseau d'observation des chiroptères en France ne s'étant développé qu'au début des années 80, avec une pression de prospection augmentant lentement et encore inégalement répartie, les tendances évolutives sont souvent impossibles à définir, hormis dans de nombreuses zones du nord de la France où l'état dramatique des populations ne peut être que consécutif à un déclin.

➤ dans le site :

L'espèce est bien présente à proximité de la forêt de la Comté en particulier dans le Pays des Couzes où elle se reproduit à Montaigut-le-Blanc, dans le Val d'Allier et Busséol. Une colonie de reproduction, riche en moyenne d'une vingtaine de femelles, est installée dans les Bois de la Comté à la maison des ENS. Cette colonie fait l'objet d'une convention de conservation entre le Conseil Général du Puy-de-Dôme et Chauve-Souris Auvergne. L'espèce est contactée régulièrement sur l'ensemble du massif forestier, elle pratique la chasse dans divers milieux comme les allées forestières, les mares, les lisières avec des milieux ouverts. Les densités de contacts ne sont jamais très élevées.

VALEUR PATRIMONIALE

Forte

MENACES

L'espèce a de fortes exigences écologique et elle reste fragile face aux modifications de son environnement.

RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CETTE ESPECE

Forte

PROPOSITION DE MESURES DE GESTION SUR LE SITE

Sur un rayon de 1 à 3 km autour des colonies de reproduction :

Maintenir les arbres foudroyés et les arbres à fentes en îlots ou en grand nombre sur un massif forestier car les changements de gîtes sont courants.

Favoriser les habitats sources pour les papillons de nuit de petite taille.

Proscrire les insecticides et le travail du sol en forêt qui sont défavorables au développement des papillons.

Maintenir des connexions entre grands massifs forestiers.

BIBLIOGRAPHIE

ARGAUD M., BERNARD M. et GUILLAUD L., 2012 – Etude des populations de chiroptères sur l'Espace Naturel Sensible de la Forêt de la Comté (63). Rapport Chauve-Souris Auvergne, Conseil Général du Puy-de-Dôme et ONF, 63 p. + annexes.

BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

GRAND MURIN

Code Natura 2000 : 1324

Identité :

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés
- Genre : *Myotis*
- Espèce : *Myotis myotis* (Borkhausen, 1797)

Statuts :

- Niveau international :
 - Convention de Berne : Annexe II
 - Convention de Bonn : Annexe II
 - Liste rouge : « Faible risque (quasi-menacé) »
- Niveau européen :
 - Directive Habitats Faune Flore : Annexe II et IV
- Niveau national :
 - Liste rouge : « Préoccupation mineure »
 - Espèce de mammifère protégée au niveau national (article 1^{er} modifié).
- Niveau régional :
 - Liste rouge : « Vulnérable »



Photo : Thierry Gautrot (ONF)

Estimation de la population sur le site Natura 2000 :

L'espèce est assez localisée, elle a été contactée par Eric Massardier (ONF) en 2011, dans le massif de la Comté. Une petite colonie de reproduction est recensée à Vic-le-Comte (16 adultes et 16 juvéniles visibles en 2011, Chauve-Souris Auvergne). L'espèce est aussi présente en hiver sur la commune ainsi que sur la commune voisine de Manglieu.

DESCRIPTION ET HABITAT

Description de l'espèce

Il fait partie des plus grands chiroptères français : Tête + corps : 6,5 – 8 cm ; avant-bras : 5,3 – 6,6 cm / envergure : 35-43 cm / poids : 20- 40 g.

Oreilles longues : 2,44 – 2,78 cm et larges : 0,99 – 1,3 cm.

Museau, oreilles et patagium brun gris.

Pelage épais et court, de couleur gris brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc gris.

Biologie

Reproduction : maturité sexuelle à 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles.

Accouplement dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation. Naissance d'un seul jeune par an, exceptionnellement deux. Les femelles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec d'autres espèces de chauves-souris.

Les jeunes naissent généralement au mois de juin, ils commencent à voler à un mois et sont sevré vers six semaines.

Hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales.

A la fin de l'hiver, l'espèce rejoint les sites d'estivages où aura lieu la reproduction. Les colonies de reproduction constituées d'avril à fin septembre, comportent quelques dizaines à quelques centaines voire quelques milliers d'individus, essentiellement des femelles. Les colonies d'une même région forment un réseau au sein duquel des échanges d'individus sont parfois réalisés.

Espèce plutôt sédentaire même si elle réalise des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes d'été et d'hiver.

Les terrains de chasse autour de la colonie se situent dans un rayon de 10 km. Le Grand Murin chasse les insectes au sol, c'est un insectivore strict.

Ecologie

L'espèce fréquente les paysages karstiques et anthropiques (pour les gîtes), les paysages riches en forêts feuillues plus ou moins fermées, les peuplements gérés en futaie régulière, à strate herbacée et buissonnantes peu fournies, les peuplements de hêtres et de chênes. Elle s'accommode aussi des peuplements irréguliers en feuillus mélangés.

Les gîtes d'hibernation sont composés de cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galerie de mines, caves...). Les gîtes d'estivage sont situés dans des milieux chaud : sous les toitures, les combles d'églises, les greniers, les grottes et caves en région méridionale.

Les prédateurs sont l'Effraie des clochers, la fouine, les chats...

Répartition

- **en Europe** : Il se rencontre de la péninsule Ibérique jusqu'en Turquie, il est absent au nord des îles Britanniques et en Scandinavie.
- **en France** : l'espèce est présente dans presque tous les départements métropolitains sauf en région parisienne. Après avoir été en régression jusqu'en 1950, les effectifs semblent actuellement stabilisés.
- **en Auvergne** : Le Grand murin possède d'importantes populations, il est présent sur les quatre départements en hiver et en été. En période estivale, la population est estimée entre 4500 et 6000 individus en 2011. La rivière Allier expliquerait la présence de l'une des plus grosses colonies connues au monde pour cette espèce (environ 3000 femelles).
- **sur le site** : l'espèce n'a pas été contactée lors de l'inventaire de 2009.

ETAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION, REPARTITION ET EVOLUTION POSSIBLE

➤ en France :

L'espèce est présente dans pratiquement tous les départements métropolitains, hormis certains départements de la région parisienne.

➤ dans le site :

Présence mais à faible effectif et localisée. Mais son statut local doit être étudié plus précisément par des recherches approfondies.

VALEUR PATRIMONIALE

Forte

MENACES

Dérangements et destructions des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation ; et des gîtes d'hiver, par un dérangement dû à la surfréquentation humaine.

Pose de grillages « anti-pigeons » dans les clochers ou réfection des bâtiments, responsables de la disparition de nombreuses colonies.

Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas).

Modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (lisières forestières feuillues, prairies de fauche, futaies feuillues...) : labourage pour le réensemencement des prairies, conversion de prairies de fauche en cultures de maïs d'ensilage, enrésinement des prairies marginales, épandage d'insecticides sur des prairies ou en forêt...

Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux.

Intoxication par des pesticides.

Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.
Compétition pour les gîtes d'été avec d'autres animaux : Pigeon domestique (*Columba palumbus*), Effraie des clochers.

RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CETTE ESPECE

PROPOSITION DE MESURES DE GESTION SUR LE SITE

Sur un rayon de 10 km autour des gîtes d'été :

Favoriser la gestion en futaie régulière sur les peuplements de type hêtres et chênes ;
Maintenir des corridors boisés entre les gîtes et les terrains de chasse ;
Favoriser les sous-bois clairs pour faciliter la capture des proies au sol ;
Eviter les plantations ou le travail du sol pour faciliter la régénération forestière ;
Proscrire l'enrésinement, défavorable au développement des proies de l'espèce.

BIBLIOGRAPHIE

ARGAUD M., BERNARD M. et GUILLAUD L., 2012 – Etude des populations de chiroptères sur l'Espace Naturel Sensible de la Forêt de la Comté (63). Rapport Chauve-Souris Auvergne, Conseil Général du Puy-de-Dôme et ONF, 63 p. + annexes.

BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

SONNEUR A VENTRE JAUNE

Code Natura 2000 : 1193

Identité :

- Classe : Amphibiens
- Ordre : Anoures
- Famille : *Bombinatoridae*
- Genre : *Bombina*
- Espèce : *Bombina variegata*

Statuts :

- Niveau international :
 - Convention de Berne : Annexe II
 - Liste rouge mondiale de l'UICN : « Vulnérable »
- Niveau européen :
 - Directive Habitats Faune Flore : Annexe II et IV
- Niveau national :
 - Liste rouge : « Vulnérable »
 - Protection intégrale (Arrêté du 16/12/2004)
- Niveau régional :
 - Liste rouge :



Photos : Laure Pélissier (ONF)

Estimation de la population sur le site Natura 2000 :

La population se restreint à quelques individus, moins d'une dizaine d'individu et il se reproduit seulement sur la commune de Pignols.

DESCRIPTION ET HABITAT

Description de l'espèce

Taille des adultes : 4 à 5 cm de long en moyenne

Peau pustuleuse, allure d'un petit crapaud, verrues cutanées souvent rehaussées de petites épines noires

Corps aplati, tête à museau arrondi, pourvu de deux yeux saillants à pupille en forme de cœur ; absence de tympan et de sac vocal chez le mâle.

Membres robustes, pattes postérieures palmées, doigts des pattes antérieures libres.

Coloration de dessus gris terreux ou olivâtre, face ventrale typiquement jaune (ou orangée) et noire, les taches s'étalent aussi sur la face interne des pattes antérieures et celle des pattes postérieures.

Dimorphisme sexuel : les mâles se différencient des femelles par une taille légèrement plus petite, des membres antérieurs plus robustes, des callosités noirâtres présentes sur l'avant-bras et la face inférieure des doigts au moment de la reproduction.

Têtards : corps globuleux ; queue haute et courte, à peine plus longue que le corps, présentant des filaments entrecroisés. Spiracle sur la face médiane du ventre légèrement en arrière du corps.

Biologie

La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 3-4 ans. La reproduction a lieu dans l'eau, durant les mois de mai-juin et se prolonge jusqu'en été en moyenne montagne. Les mâles, très actifs émettent de jour comme de nuit, de petits cris plaintifs pouvant se traduire par l'onomatopée « hou, hou ». Ces cris, très sonores et très réguliers, sont audibles à quelques dizaines de mètres. Les couples se forment rapidement et l'amplexus est lombaire, c'est-à-dire que le mâle enserme la femelle à la jonction des pattes postérieures avec le tronc. La fécondation est externe, le mâle émet sa laitance au moment où les ovocytes sortent du cloaque de la femelle.

La femelle effectue plusieurs pontes par an, mais la reproduction n'est pas systématique tous les ans. Les œufs, au nombre d'une centaine par ponte, sont déposés en petit amas sur des brindilles ou sur des plantes aquatiques.

Après un développement embryonnaire rapide (deux à trois jours selon la température), les têtards se libèrent de leur gangue muqueuse puis mènent une vie libre. Les premières métamorphoses ont lieu à la fin du mois de juin, elles s'observent pour la majorité des individus au mois de juillet. Les jeunes sonneurs ressemblent en tout point aux parents même si leur taille ne dépasse guère le centimètre. Ces jeunes post métamorphiques restent à proximité de leur lieu de naissance ; à ce stade la mortalité est importante. La saison de reproduction étant assez longue, on rencontre habituellement dans un même milieu des générations d'âge différent et donc de taille variable.

L'espèce vit en générale 8-9 ans.

Régime alimentaire : les têtards sont des phytophages stricts ou des détritophages, ils consomment notamment des algues et des diatomées. Les adultes consomment des vers et insectes de petite taille (diptères et coléoptères).

Ecologie

Le sonneur hiverne dès le mois d'octobre sous des pierres ou des souches, dans la vase, l'humus, la mousse, ou encore dans les fissures du sol ou des galeries de rongeurs. Cette pause hivernale se termine au printemps, dès le mois d'avril en plaine. Durant les été secs, il trouve refuge dans les mêmes abris.

Le sonneur est actif le jour et la nuit. Les adultes restent à proximité de l'eau en période estivale. Il peut aussi parfois faire des déplacements importants au printemps, en période pluvieuse.

Lorsqu'il est inquiet, le sonneur se met sur le dos de manière à montrer son ventre coloré.

Les habitats fréquentés par l'espèce sont les milieux bocagers, les prairies, les lisières de forêt ou en contexte forestier (notamment au niveau des chemins et des clairières aquatiques de nature variée, parfois fortement liés à l'homme : mares permanentes ou temporaires, ornières, fossés, bordures marécageuses d'étangs, de lacs, de retenues d'eau artificielles, anciennes carrières inondées, mares abreuvoirs en moyenne montagne...).

Le sonneur occupe généralement des eaux stagnantes et peu profondes, bien ensoleillées ou du moins non ombragées en permanence, il tolère les eaux boueuses ou légèrement saumâtres. Les berges doivent être peu pentues pour qu'il puisse accéder facilement au point d'eau. On peut aussi le rencontrer dans les flaques d'eau situées en bordure de rivière. La présence ou non de végétation aquatique n'est pas un facteur déterminant. L'espèce a peu de prédateurs à cause de la toxicité de son venin.

Répartition

- en Europe :

Son aire de répartition couvre la majeure partie de l'Europe centrale, des Apennins et de la péninsule Balkanique.

- en France :

Il s'agit des populations les plus occidentales de l'espèce.

- dans le Puy-de-Dôme :

L'espèce est présente dans 35 communes du département, à basse altitude (en dessous de 1000 m) : les **zones de plaine du Parc Naturel Régional Livradois Forez accueille 57% des stations du département**, sa présence est également notée sur la **rivière Allier vers Issoire**. On le retrouve également dans les **Combrailles** en bord de Sioule, avec une station connue à Blot l'Eglise, mais principalement en **limite avec l'Allier**.

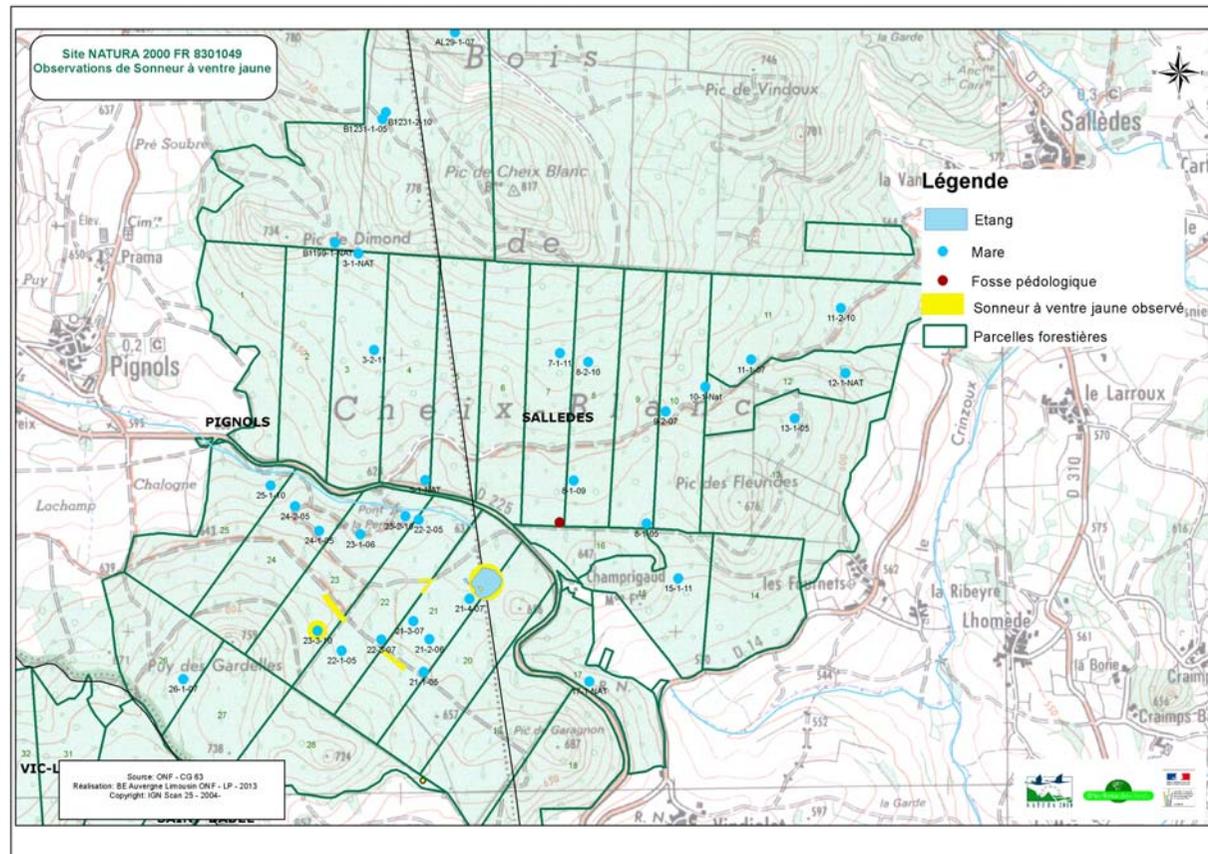
La Plaine des Varennes accueille l'une des plus importantes populations du département sur le site des étangs de la Molière. Dans ce secteur, il est bien représenté sur les sites carriers de Sapt et des Thioulards respectivement sur les communes d'Escoutoux et de Vollore-Ville et sa présence est avérée au niveau de la **confluence Dore-Allier** puis, en limite avec le département de l'Allier, en **forêt de Randan**.

- Dans le site :

- Le sonneur est présent uniquement dans les bois de la Comté sur les communes de Saint-Babel et Pignols, dans des ornières.

ETAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION, REPARTITION ET EVOLUTION POSSIBLE

- **en France** : Il semble en diminution, l'espèce aurait disparu de la côte méditerranéenne. Il est encore abondant en milieu bocager mais l'espèce est plus vulnérable en milieu forestier à cause de la disparition des biotopes de reproduction.
- **dans le site** : La Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, qui a réalisé un Atlas Préliminaire des reptiles et amphibiens des Bois de la Comté en 2001, explique que les effectifs de sonneurs dans la Comté sont au seuil de la disparition.



VALEUR PATRIMONIALE

Forte

MENACES

Les principales menaces concernent l'isolement génétique des populations, le risque de prédatons des rares adultes et la possibilité de disparition de son habitat de reproduction à cause du comblement des mares existantes, de leur atterrissement naturel où d'une destruction accidentelle du milieu.

Les œufs et les têtards sont menacés par l'assèchement du milieu aquatique que ce soit par évaporation ou par drainage. Ils sont aussi victimes de la pollution des eaux.

La destruction directe des individus lors des opérations de débardage du bois effectuées pendant la période de développement des têtards ou lorsque les adultes hivernent dans la vase représente une menace importante à prendre en compte.

Le curage des mares et des fossés pratiqués sans précautions peut aussi avoir des conséquences néfastes sur les populations.

RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CETTE ESPECE

Forte

PROPOSITION DE MESURES DE GESTION SUR LE SITE

Le maintien et la multiplication d'un « semis » de petites mares, même temporaires constituent l'une des premières mesures à prendre dans les secteurs favorables. Il est indispensable de prendre en compte les exigences de l'espèce (faible profondeur de l'eau, ensoleillement, berges en pentes douces, l'existence d'abris à proximité...) et celles du milieu.

Les opérations de débardages du bois et la remise en état des voies de débardage (nivellement des ornières) sont à éviter dans les zones à sonneur de mars à octobre. Il est possible de créer des milieux favorables en hiver (ornières) dans un secteur non exploité.

Afin d'éviter le comblement des points d'eau, leur curage partiel peut être nécessaire.

BIBLIOGRAPHIE

BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

BARBARIN J.P., 2011. – Inventaire des odonates des Bois de la Comté (Puy-de-Dôme) dans le cadre d'un suivi pluriannuel (2007-2011) Année 2010, Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny, 57p.

DURAND F., TEYNIE A., 2001. – Atlas préliminaire des reptiles et amphibiens des bois de la Comté, SHNAO, 35p.

TRITON CRETE

Code Natura 2000 : 1166

Identité :

- Classe : Amphibiens
- Ordre : Urodèles
- Famille : Salamandridés
- Genre : *Triturus*
- Espèce : *Triturus cristatus*

Statuts :

- Niveau international :
 - Convention de Berne : Annexe II
 - Liste rouge mondiale de l'UICN : « Faible risque »
- Niveau européen :
 - Directive Habitats Faune Flore : Annexe II et IV
- Niveau national :
 - Liste rouge : « Vulnérable »
 - Espèce d'amphibien protégé au niveau national (art. 1^{er})

Estimation de la population sur le site Natura 2000 :

Inconnue

DESCRIPTION ET HABITAT

Description de l'espèce

Assez grande taille : 13 à 17 cm de longueur totale ; peau verruqueuse contenant de nombreuses glandes.

Tête aussi longue que large, queue assez longue, aplatie latéralement, membres robustes, doigts et orteils non palmés.

Coloration d'ensemble brune ou grisâtre avec des macules noirâtres plus ou moins apparentes, face ventrale jaune d'or ou orangée maculée de grandes taches noires plus ou moins accolées, doigts et orteils annelés de noir et de jaune. La partie latérale de la tête et les flancs sont piquetés de blanc.

Période nuptiale (printemps) : cloaque du mâle bien développé et crête dorso-caudale brune et fortement dentée.

Les femelles se distinguent des mâles par l'absence de crêtes dorsales développée. Taille légèrement inférieure. Le mâle a une ligne latérale gris nacré, la base de la queue est gris perle ; la femelle est jaune orangé du ventre à la bordure inférieure caudale, la base de la queue est marquée par un mince liseré jaune orangé.

La larve est de grande taille et elle peut atteindre plusieurs centimètres de long (jusqu'à 10 cm) suivant le stade de développement. Elle possède trois branchies très développées de chaque côté de la tête, les pattes sont grêles, la queue est prolongée graduellement par un filament. La coloration est jaunâtre avec quelques taches noires au début. Ensuite la larve prend la même coloration que l'adulte.

Biologie

Maturité sexuelle : 2-3 ans / 1 seule ponte par an / 200-300 œufs déposés un à un et cachés sous les feuilles repliées de plantes aquatiques ;

La reproduction se déroule dans l'eau, au printemps ;



Les adultes viennent pondre dans leur mare de naissance ou dans des milieux proches de quelques centaines de mètres ;
Les mâles développent un rituel de cour spectaculaire auprès des femelles ;
La fécondation des ovocytes s'effectue à l'intérieur des voies génitales de la femelle lorsque cette dernière a capté le spermatophore déposé par le mâle sur le fond de la mare ;
Le développement embryonnaire dure une quinzaine de jours, ensuite la jeune larve mène une vie libre, sa croissance est rapide : elle atteint 80 à 100 mm après trois à quatre mois. Ensuite survient la métamorphose avec perte progressive des branchies. Les jeunes quittent le milieu aquatique pour une vie terrestre.
Les jeunes et les adultes hivernent d'octobre à mars dans les galeries du sol, sous des pierres ou des souches, période durant laquelle ils ne se nourrissent pas.
L'été, ils se concentrent dans des zones un peu plus humides.
Les adultes sont principalement terrestres. Leur phase aquatique est limitée à 3-4 mois dans l'année, au moment de la reproduction, ils peuvent rester dans l'eau jusqu'au début de l'été. En période de reproduction, les adultes passent la journée le plus souvent en eau profonde, cachés dans les plantes aquatiques.
Régime alimentaire : les larves sont carnivores, elles consomment des larves planctoniques au début de leur développement puis progressivement capturent des proies plus volumineuses. Les larves sont très voraces, elles chassent à vue ou à l'affût.
Les adultes sont également prédateurs aussi bien en milieu aquatique que sur la terre ferme.

Ecologie

L'espèce fréquente essentiellement les paysages ouverts et plats : bocages, prairies, zones marécageuses, milieu forestier.
Il fréquente des biotopes de nature variée : mares, mares abreuvoirs, sources, fontaines, fossés, bordures d'étangs voire de petits lacs, ornières. Il apprécie surtout les mares assez vastes, relativement profondes (0,5 – 1 m), avec une abondante végétation, bien ensoleillées et avec une pente douce sur une partie du pourtour.
Il occupe généralement des eaux stagnantes, oligotrophes ou oligo-mésotrophes, riches en sels minéraux et en plancton. Il peut cohabiter avec d'autres amphibiens. Par contre, ses prédateurs sont nombreux : poissons carnivores, corvidés héron cendré, reptiles...

Répartition

- en Europe :

L'aire de répartition du Triton crêté couvre une grande partie de l'Europe. L'espèce atteint la Scandinavie (jusqu'à environ 67°N) au nord et les pentes orientales des monts de l'Oural au nord-est. Au sud, elle descend jusqu'aux Alpes d'une part et au sud-ouest de la Roumanie d'autre part. D'est en ouest, elle est connue du centre de la Russie jusqu'à la France.

- en France :

En France, le Triton crêté est plus fréquent en plaine, mais on le rencontre dans une large gamme altitudinale : environ du niveau de la mer jusqu'à un peu plus de 1 000 m. Il est présent dans la moitié nord du pays. En dehors d'une expansion dans le Massif central, l'espèce ne dépasse guère une ligne La Rochelle-Grenoble. Cette limite semble déterminée par les conditions climatiques et par la compétition avec le Triton marbré.

- en Auvergne :

Le triton crêté est en limite d'aire de répartition en Auvergne.

ETAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION, REPARTITION ET EVOLUTION POSSIBLE

➤ en France :

En France, la situation varie en fonction des situations locales : *Triturus cristatus* n'est pas particulièrement menacé dans le Massif central. Il en est de même dans des régions riches en prairies, telles que l'Orne ou la Mayenne. Dans d'autres régions, marquées par une agriculture intensive par exemple, l'espèce est beaucoup plus rare : c'est le cas de la Picardie, de quelques départements de l'est de la France (Vosges). Dans la partie sud de l'aire, les populations sont beaucoup plus disséminées. On notera l'existence de trois populations isolées dans le Gard.

➤ dans le site :

L'espèce est présente dans l'ENS des Bois de la Comté, dans l'étang situé parcelle 21, une mare parcelle 24 et une autre mare située à l'est du Pic de Dimond.

Réaliser un entretien des mares pour éviter leur comblement naturel par la végétation, la végétation peut être enlevée sur une partie de la mare à l'automne et un curage partiel peut être réalisé en fin d'été ;
Lors de la création de mare, prendre en compte les besoins de l'espèce : taille de la mare suffisante, profondeur assez importante, ensoleillement, berge en pente douce sur une partie du pourtour...
Eviter les pollutions et préserver la qualité de l'eau,
Conserver des abris à proximité des mares : tas de pierre, bois, bosquets, haies...

BIBLIOGRAPHIE

BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

DURAND F., TEYNIE A., 2001. – Atlas préliminaire des reptiles et amphibiens des bois de la Comté, SHNAO, 35p.

ECREVISSE A PATTES BLANCHES

Code Natura 2000 :

Identité :

- Classe : Crustacés
- Ordre : Décapodes
- Famille : *Astacidae*
- Genre : *Austropotamobius*
- Espèce : *Austropotamobius pallipes*

Statuts :

- Niveau international :
 - Convention de Berne : Annexe III
 - Liste rouge mondiale de l'UICN : « vulnérable »
- Niveau européen :
 - Directive Habitats Faune Flore : Annexe II et V
- Niveau national :
 - Liste rouge :
 - Espèce concernée par l'arrêté du 21/07/1983 relatif à la protection des Ecrevisses autochtones.
- Niveau régional :

La pêche est interdite toute l'année par l'arrêté préfectoral permanent.

L'espèce est également concernée par des mesures de protection réglementaires relatives à sa pêche : mesures portant sur les conditions de pêche (engins spécifiques : balances ; Code rural, art. R. 236-30) ; taille minimum de capture de 9 cm (décret n°94-978 du 10 novembre 1994) ; temps de pêche limité à dix jours maximum par an (Code rural, art. R. 236-11). Sa pêche est interdite dans l'Allier, la Haute-Loire et le Puy de Dôme. Deux jours de pêche sont autorisés dans le Cantal.

Estimation de la population sur le site Natura 2000 : Les densités sont importantes dans le ruisseau de Pignols. Les densités sont plus importantes dans les secteurs riches en embâcles ligneux, débris ligneux ou en réseau racinaire. L'espèce est bien représentée dans le secteur amont, plus en aval, les densités sont comparables jusqu'au Pont de la Raquette. En dessous du pont, les écrevisses ne sont plus présentes. La population est bien équilibrée, tous les sexes sont représentés ainsi que tous les stades de croissance.

DESCRIPTION ET HABITAT

Description de l'espèce

Aspect général rappelant celui d'un petit homard, corps segmenté portant une paire d'appendices par segment. La tête et le thorax sont soudés (au niveau du sillon cervical) et constituent le céphalothorax.

La tête (6 segments) porte sur les trois premiers segments une paire d'yeux pédonculés, une paire d'antennules et une paire d'antennes, les trois autres portant respectivement mandibules, maxillules et maxilles.

Le thorax (8 segments) porte trois paires de « pattes mâchoires » et cinq paires de « pattes marcheuses » d'où son appartenance à l'ordre des décapodes.



Photo : Erik Jeanton (ONF)

Les cinq paires de pattes thoraciques (« pattes marcheuses »), également appelées péréiopodes sont pour les trois premières paires terminées chacune par une pince (dont la première est très fortement développée), les deux autres paires par une griffe.

L'abdomen (6 segments mobiles) appelé pléon porte des appendices biramés appelés pléopodes.

Chez la femelle, les pléopodes fixés sur les segments II à V ont pour fonction le support des œufs pendant l'incubation. Chez le mâle, les pléopodes fixés sur les segments I et II sont transformés en baguettes copulatoires ; les segments III à V sont identiques à ceux des femelles. La dernière paire de pléopodes (segment VI) est transformée en palette natatoire formant avec le bout du dernier segment (telson) la queue (identique pour les deux sexes).

Le dimorphisme sexuel (pléopodes I et II des mâles) s'accroît avec l'âge, avec l'élargissement de l'abdomen des femelles et le développement des grandes pinces chez les mâles.

Le corps est généralement long de 80 à 90 mm, pouvant atteindre 120 mm pour un poids de 90g.

Biologie

Cycle de développement : l'accouplement a lieu à l'automne, en octobre, voire en novembre ; lorsque la température de l'eau descend en dessous de 10°C. Les œufs sont pondus quelques semaines plus tard et sont portés par la femelle qui les incube pendant six à neuf mois. La durée de l'incubation dépend de la température de l'eau et elle peut atteindre neuf mois dans les ruisseaux froids.

L'éclosion a lieu au printemps, de la mi-mai à la mi-juillet, suivant la température de l'eau. Les juvéniles restent attachés au pléopodes de leur mère jusqu'à leur deuxième mue après laquelle ils deviennent complètement indépendants. Ils peuvent avoir jusqu'à sept mues au cours de la première année alors que les adultes ne muent qu'une à deux fois par an.

La fécondité de l'espèce est faible, la femelle ne se reproduit qu'une fois par an, produisant 20 à 30 œufs avec un pourcentage d'éclosion parfois très faible. Les adultes font parfois du cannibalisme.

La croissance est fortement liée à la température, elle est plutôt lente et se déroule pendant une période de 13 à 15 semaines par an. Les jeunes atteignent la maturité sexuelle à l'âge de 2 à 3 ans, lorsqu'ils ont une taille d'environ 5 cm de longueur. La longévité est estimée à environ 12 ans.

Les écrevisses autochtones sont très sensibles à l'*Aphanomyces* ou « peste des écrevisses » pouvant décimer des populations entières. Il s'agit d'une affection fongique provoquée par l'*Aphanomyces astaci*.

Les espèces exotiques (Ecrevisse de Californie, Ecrevisse américaine) survivent au champignon et peuvent contaminer les populations d'écrevisses à pattes blanches. Le champignon peut également être véhiculé par le biais de matériel de pêche contaminé ou de transfert de poissons et d'eau contaminés. D'autres maladies peuvent également se développer à la suite de la dégradation de l'environnement (dégradation du biotope, surpopulation).

L'espèce est peut active en hiver et en période froide. Elle reprend son activité au printemps où elle est active surtout la nuit.

Le régime alimentaire est varié : petits invertébrés (verts, mollusques, phryganes, chironomes...), larves, têtards de grenouilles et petits poissons. Les adultes consomment aussi beaucoup de végétaux (terrestres et aquatiques), feuilles mortes dans l'eau...

Ecologie

L'espèce présente des exigences écologiques très fortes et multiples. C'est une espèce des eaux douces et pérennes. Elle colonise indifféremment les biotopes en contexte forestier ou prairial et elle préfère les eaux fraîches bien renouvelées.

Elle est exigeante concernant la qualité physico-chimique des eaux et son optimum correspond aux « eaux à truites » : eau claire, peu profonde, d'une grande qualité et très bien oxygénée, neutre à alcaline. La concentration en calcium doit être importante pour la formation de sa carapace. Elle a besoin d'abris variés qui la protègent des prédateurs et du courant : fonds caillouteux, graveleux ou pourvus de blocs sous lesquels elle se dissimule au cours de la journée, sous berges avec racines, chevelu racinaire et cavités, herbiers aquatiques ou bois morts. La présence de ripisylve est un facteur important pour l'espèce.

L'espèce a de nombreux prédateurs qui s'en prennent aux juvéniles : larves d'insectes, poissons, grenouilles, héron, mammifères. Elle subit également la concurrence des espèces écrevisses exotiques qui fréquentent les mêmes habitats.

Répartition

- **en Europe** : elle est principalement présente en Europe de l'Ouest

- Ruisseau de Crinzioux : population sur tout le linéaire prospectée

VALEUR PATRIMONIALE

Très Forte

MENACES

Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont liées aux perturbations du cours d'eau : l'absence de ripisylve, le piétinement des berges par les bovins (un risque d'écrasement des écrevisses...), les passages à gué d'engins agricoles... Ces problèmes entraînent une déstabilisation du lit du cours d'eau. Le colmatage minéral et la disparition du réseau racinaire sont particulièrement préjudiciables à l'écrevisse puisqu'ils entraînent la disparition des caches et des supports d'alimentation et l'abrasion des carapaces par le sable lors des forts débits.

L'occupation du sol a aussi une importance sur la qualité physico-chimique de la rivière notamment au niveau des affluents. On observe une pollution aux nitrites et aux nitrates dans le ruisseau de Pignols, probablement liées à des rejets d'excréments domestiques ou agricoles non ou mal captés mais également à des amendements mal maîtrisés. La qualité des affluents a une influence néfaste sur la répartition des écrevisses sur le ruisseau de Pignols, c'est pourquoi l'espèce n'est plus présente dans la partie aval du cours d'eau.

L'une des autres principales menaces est l'introduction d'espèces d'Écrevisses invasives.

RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CETTE ESPECE

Très forte. Tout doit être mis en œuvre pour permettre le maintien, voire la progression de cette espèce.

PROPOSITION DE MESURES DE GESTION SUR LE SITE

- Améliorer la qualité des habitats

Eviter la traversée des engins motorisés dans le lit du cours d'eau par la mise en place de dispositifs de franchissement des cours d'eau, de passages busés bien posés (pour ne pas créer d'obstacles à terme) ou des ponts.

Replanter une ripisylve lorsqu'elle est absente, voire rare, notamment dans le village d'Enval ou dans quelques prairies en amont. L'abondance du réseau racinaire, notamment en aulnes est un gage de qualité pour la population d'écrevisses.

Mettre en place des abreuvoirs et aider à la mise en place de clôture sur quelques sections du cours d'eau car les bovins vont boire directement dans l'eau : ils ont accès à la totalité des berges et détruisent ainsi les berges.

Réaliser un léger entretien du cours d'eau : enlèvement raisonné des embâcles les plus importants constituant un obstacle à l'écoulement des eaux, enlèvement des détritiques (plastiques, grillages...).

- Améliorer la qualité de l'eau

Contrôler les travaux d'équipement de type goudronnage (forte toxicité sur les écrevisses), les activités générant des matières en suspension ou perturbant l'oxygénation de l'eau et l'équilibre thermique ou hydraulique,

Maintenir des bandes enherbées conséquentes le long du cours d'eau.

Identifier et contrôler les activités polluantes insidieuses diffusant des traces de métaux lourds ou de toxiques agissant sur la chaîne trophique (traitements vermifuges également très toxiques),

Une prise de conscience des collectivités locales est nécessaire afin de progresser dans l'assainissement des eaux usées. Inciter à améliorer les dispositifs d'épuration, voire la mise en place de système d'épuration pour certains villages ou hameau.

Un troisième axe peut être étudié : réaliser des tentatives de réintroduction mais ce sont des actions délicates à mettre en œuvre. Il est nécessaire de s'assurer que le milieu présente à nouveau des caractéristiques compatibles avec la vie des écrevisses à pattes blanches et que les individus déplacés proviennent d'un milieu similaire.

Cette solution reste envisageable sur certaines parties de cours d'eau qui possèdent des populations très denses et les caractéristiques du secteur sont assez homogène (cas du ruisseau de Cougoul où les écrevisses semblent avoir disparues).

BIBLIOGRAPHIE

BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

BORTOLI L., CLADIERE M., DESMOLLES F., 2011 – Suivi des populations d'Ecrevisses à pieds blancs *Austropotamobius pallipes pallipes* (Lereboullet, 1858) Au sein des cours d'eau du site Natura 2000 « Comté d'Auvergne et Puy St Romain » et des territoires associées (Site FR8301049), Fédération du Puy de Dôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 9 p.

DESMOLLES F., 2005 – Inventaire des espèces aquatiques dépendant de l'annexe II, Site Natura 2000 – Bois de la Comté, Puy Saint-Romain. Etude piscicole – astacicole – qualité d'eau des Ruisseaux des Quayres et de Pignols, Fédération du Puy de Dôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

DUDERRAV T, Novembre 2010 - Etat de l'art sur l'Ecrevisse à pattes blanches. Dans le cadre de l'élaboration des sites Natura 2000 « Rivières à Moules perlières » (FR83301094), « Lacs et rivières à Loutres » (FR8301095) et « Rivières à Ecrevisse à pattes blanches », Saule et Eaux.

RIGARD G., 2010. – Suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches du ruisseau de Pignols (63). Etat des lieux et propositions de gestion. 2009-2010, Fédération du Puy-de-Dôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Code Natura 2000 : 1060

Identité :

- Classe : Insectes
- Ordre : Lépidoptères
- Famille : *Lycaenidae*
- Genre : *Lycaena*
- Espèce : *Lycaena dispar* Haworth, 1803

Statuts :

- Niveau international :
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge mondiale de l'UICN :
- Niveau européen :
- Directive Habitats Faune Flore : Annexe II et IV
- Niveau national :
- Liste rouge :
- Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 2



Photos : Erik Jeanton (ONF)

Estimation de la population sur le site Natura 2000 :

Observée à proximité de la mare pédagogique, deux fois au mois de juin 2010, à deux dates différentes, en première génération. Il s'agissait à chaque fois d'un individu mâle (Barbarin J.P.). (cf. *Etat de conservation dans le site*)

DESCRIPTION ET HABITAT

Description de l'espèce

Envergure de l'aile antérieure : 13 mm à 20 mm. La deuxième génération est plus petite que la première.

Papillon mâle : Le dessus des ailes antérieures est orange cuivré, bordé de noir avec une tache discale noire ; le dessous des ailes est orange. Le dessus de l'aile postérieure est orange cuivré, bordé de noir. Les ailes postérieures sont fortement ombrées de noir sur le bord anal.

Elément caractéristique : le dessous est gris pâle bleuté avec des points noirs liserés de blanc et une large bande submarginale orange vif.

Papillon femelle : Les femelles sont plus grandes que les mâles. Le dessus des ailes antérieures est orange cuivré, bordé de noir, elles présentent deux taches noires situées dans la cellule discoïdale. Le dessous de l'aile est orange. Le dessus des ailes postérieures est brun avec une bande orange sur le bord externe. Le dessous des ailes est identique au mâle.

Œuf : Il est très caractéristique : gris très clair avec six ou sept sillons disposés en étoile, son diamètre est de 0.6 mm.

Chenille : Elle est difficile à voir car de couleur verte ou jaune vert, elle mesure de 23 à 25 mm au dernier stade. Sa couleur verte vire au brun en phase de pré nymphose.

Chrysalide : Elle est jaune brunâtre et mesure 14 mm, elle vire au noir peut avant l'éclosion.

Biologie

Cycle de développement : Au nord de son aire de répartition, l'espèce est monovoltine ; elle est bivoltine en France. Un troisième vol peut parfois être observé pour les populations du sud de l'aire de répartition.

Les périodes de ponte sont les mêmes que les périodes de vol des adultes. L'incubation des œufs dure dix à douze jours en mai et cinq à neuf jours en août.

Les chenilles vivent cinq stades de développement larvaires, leur durée de vie est de 25 jours en moyenne. Les chenilles de deuxième génération effectuent une diapause hivernale puis redeviennent actives à la mi-avril quand les conditions climatiques sont favorables.

La nymphose des chenilles hivernantes a lieu au cours du mois de mai et elle dure entre 12 et 16 jours. La nymphose des chenilles issues des adultes de la première génération se déroule fin juillet, début août.

La première génération d'adultes s'observe à partir du 15 mai jusqu'à la fin juin. Leur durée de vie moyenne est de huit à dix jours. Les papillons de la génération printanière sont de grande taille et très colorés alors que ceux de la deuxième génération d'été qui sont visibles à la fin du mois de juillet jusqu'à la fin du mois d'août sont plus petits mais en général en plus grand effectifs.

Les adultes peuvent effectuer des déplacements jusqu'à 20 km. Ils consomment le nectar des plantes des lieux humides (menthes, pulicaires, eupatoires, salicaires...) à proximité de leur site de ponte.

Les chenilles sont phytophages, elles consomment des *Rumex*.

Ecologie

L'espèce fréquente divers milieux mésotrophes, les prairies hygrophiles et marécageuses exploitées de façon intensive ou délaissées, on la rencontre également sur les pourtours d'étangs, les fossés inondables, les clairières ensoleillées des bois humides, les bords de rivières principalement en plaine (jusqu'à 500 m d'altitude). Elle apprécie les milieux ouverts et ensoleillés.

Les adultes sont très territoriaux, les mâles chassent les concurrents potentiels à moins de 20 mètres.

Répartition

- **en Europe :**

C'est une espèce paléarctique dont l'aire de répartition est morcelée depuis la France jusqu'à l'est de l'Asie.

- **en France :**

On le rencontre dans le sud-ouest et le nord-est de la France.

- **en Auvergne :**

Il est assez rare et très localisé.

ETAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION, REPARTITION ET EVOLUTION POSSIBLE

- **en France :**

En France, actuellement, *Thersamolycaena dispar* est globalement moins menacé que d'autres espèces de lépidoptères liées aux zones humides pour lesquelles on observe un isolement des populations très important. Plusieurs auteurs considèrent que cette espèce est en voie d'extension. Ceci semble être dû à une mobilité plus importante de cette espèce permettant une colonisation des habitats potentiels. Par contre, dans le sud-ouest de la France, elle est considérée comme menacée car le nombre de localités où l'espèce est présente diminue fortement depuis plusieurs années.

- **dans le site :**

L'espèce a été observée deux fois à proximité de l'étang dans les Bois de la Comté. Cette espèce est connue pour être migratrice, il n'y a donc pas de preuves suffisantes permettant d'affirmer que le site héberge une réelle population.

VALEUR PATRIMONIALE

Forte

MENACES

Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont la disparition et l'assèchement des zones humides et une fauche trop précoce qui détruirait les plantes hôtes.

RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CETTE ESPECE

A déterminer

PROPOSITION DE MESURES DE GESTION SUR LE SITE

Il faut favoriser la présence de prairies humides autour de l'étang, sans créer de vastes trous d'eau mais en conservant des dépressions, en créant des ornières et en effectuant une mise en lumière du milieu (débroussaillage, fauche tardive...). Il est important de maintenir des conditions d'ensoleillement et d'humidité favorable aux plantes hôtes et aux plantes nourricières des adultes.

Dans les milieux favorables, soumis à une **exploitation extensive** (pâturage et/ou prairie de fauche), il convient de soutenir le maintien de ces activités.

Une **gestion légère des bords de routes** doit être déterminée dans les secteurs favorables à l'espèce : éviter les traitements chimiques, faucher le plus tard possible (de préférence en automne ou en hiver pendant que la chenille est en diapause) et le plus haut possible (éviter les coupes rases et le gyrobroyage).

Éviter la **fragmentation des habitats fréquentés par l'espèce**, en particulier lors de la création d'infrastructures linéaires.

BIBLIOGRAPHIE

BARBARIN J.P., 2011. – Inventaire des odonates des Bois de la Comté (Puy-de-Dôme) dans le cadre d'un suivi pluriannuel (2007-2011) Année 2010, Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny, 57p.

BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

LUCANE CERF-VOLANT

Code Natura 2000 : 1083

Identité :

- Classe : Insectes
- Ordre : Coléoptères
- Famille : *Lucanidae*
- Genre : *Lucanus*
- Espèce : *Lucanus cervus* (Linné, 1758)

Statuts :

- Niveau international :
 - Convention de Berne : Annexe III
- Niveau européen :
 - Directive Habitats Faune Flore : Annexe II
- Niveau national : Néant



Photos : Erik Jeanton (ONF)

Estimation de la population sur le site Natura 2000 :

DESCRIPTION ET HABITAT

Description de l'espèce

Adultes : c'est le plus grand coléoptère d'Europe

Taille des femelles : de 20 à 50 mm

Taille des mâles : 35 à 85 mm

Couleur : brun noir ou noir avec les élytres parfois bruns

Le pronotum est pourvu de mandibules brunes rougeâtres de taille variable rappelant des bois de cerf. Les femelles ont un pronotum plus large que la tête et des mandibules courtes.

Larves : Il y a 3 stades larvaires : la larve est de type mélolontheoïde (Corps mou, tête et un thorax sclérifiés, appareil buccal broyeur, l'absence d'yeux), elle vit dans le terreau des arbres creux et se déplace peu. Elle peut atteindre une taille de 100 mm pour 20-30g au maximum se sa croissance.

Biologie

Cycle de développement : 5 à 6 ans

Les œufs sont déposés à proximité des racines au niveau de souches ou de vieux arbres.

Larves : biologie peu connue.

Nymphes : à la fin du dernier stade, la larve construit dans le sol, à proximité du système racinaire, une coque nymphale constituée de fragments de bois agglomérés avec de la terre ou constituée simplement de terre. Elle se nymphose à l'automne et l'adulte passe l'hiver dans cette coque nymphale.

Adultes : La période de vol des adultes mâles est relativement courte, au alentour d'un mois. Dans le sud de l'aire de répartition, les adultes mâles de *Lucanus cervus* sont observés de mai à juillet. Les femelles erratiques, à la recherche de souches, sont encore visibles jusqu'en août. Dans le nord, les observations s'échelonnent d'août à septembre.

Activité : Dans le nord de son aire de répartition, les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne. Le Lucane vole en position presque verticale. Le vol est lourd et bruyant. Il utilise ses mandibules pour combattre ses rivaux ou pour immobiliser la femelle lors des accouplements.

Des migrations en masse du Lucane sont parfois observées peut-être liées à des périodes de sécheresse.

Régime alimentaire : larves saproxylophages. Elles consomment du bois mort et son essentiellement liées aux chênes mais on peut les rencontrer sur un grand nombre de feuillus.

Habitat

Système racinaire de souche ou d'arbre dépérissant. Espèce liée aux écosystèmes forestiers.

Répartition

- **en Europe** : présente dans toute l'Europe jusqu'à la Caspienne et au Proche-Orient
- **en France** : bien présente sur tout le territoire
- **en Auvergne** : présente sur toute la région

ETAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION, REPARTITION ET EVOLUTION POSSIBLE

- **En France** : Actuellement, l'espèce n'est pas menacée en France, mais elle semble en déclin au nord de son aire de répartition, particulièrement aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède.
- **Dans le site** : difficile à évaluer. L'espèce a été observée au Puy Saint-Romain en 2004 et au Pic de Dimond en 2008 (SHNAO).

VALEUR PATRIMONIALE

Moyenne

MENACES

Le dessouchage qui réduit fortement les habitats larvaires

L'élimination des vieux arbres, des arbres morts, du bois au sol, du bocage qui constituent un des biotopes de l'espèce ainsi qu'une source de nourriture.

En zone agricole peu forestière, l'élimination des haies peut aussi favoriser le déclin de l'espèce.

RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CETTE ESPECE

Moyenne

PROPOSITION DE MESURES DE GESTION SUR LE SITE

En milieu forestier :

- Conserver des arbres de gros diamètres en essences feuillues (chêne de préférence) ;
- Eviter le dessouchage et l'utilisation de produits chimiques ;
- Laisser du bois mort au sol de gros diamètre (souches, billons, purges), de préférence à l'intérieur des parcelles ;
- Privilégier les purges sur pieds (souche haute) des essences feuillues ou résineuses (autochtones) ;

- Maintenir sur pied les gros bois présentant des caries au niveau de la base du tronc, surtout s'ils sont en lisière ou en milieu ensoleillé, en particulier les rares « vieux » châtaigniers subsistants sur le site ;
- Ne pas transformer les peuplements feuillus en reboisements résineux d'essences allochtones (Douglas, Mélèze, Epicéa) ;
- Maintenir et favoriser les mélanges d'essences (feuillues) à la fois de production, mais aussi d'accompagnement : bouleau, merisier, érables, saules, aulne, tilleuls ;
- Maintenir le maximum de diversité des habitats, pour permettre la multitude de micro habitats. En particulier, conserver des trouées (créées notamment par les chablis isolés, eux-mêmes source de nombreux micro habitats favorables aux saproxyliques) non reboisées en forêt car elles accueillent souvent de multiples espèces végétales permettant l'alimentation des adultes floricoles des espèces saproxyliques ;
- Mettre en place des îlots de sénescence (et non de vieillissement) de quelques hectares (3 à 4 ha) répartis au sein des massifs, dans des peuplements déjà mûres, et composés d'essences autochtones ;
- Conserver des arbres dépérissant, morts ou secs sur pied (de toutes essences autochtones) jusqu'à leur décomposition finale, de manière la plus répartie possible, et de préférence en maintenant autour d'eux une ambiance forestière. Il est particulièrement important de préserver les arbres présentant des cavités dans le tronc ou les branches maîtresses, celle-ci constituant des micro habitats très spécifiques et de plus en plus rares dans de nombreuses forêts exploitées ;
- Maintenir des talus et des lisières aérées, étagées et végétalisées en espèces fleuries (notamment ombellifères et composées, mais aussi arbustes comme les saules), en réalisant des fauchages tardifs, 1 année sur 2 voir 3, et si possible alternatifs (un côté une année, l'autre côté l'année suivante) ;
- Préserver les habitats particuliers comme les aulnaies marécageuses et les formations boisées le long des ruisseaux, riches de nombreuses espèces végétales et animales ;
- Privilégier le sapin, essence autochtone, comme essence résineuse de production.

Hors milieu forestier :

- Conserver les haies. Traiter certains arbres en têtard et d'autres en taillis : cette gestion en taillis provoque des nécroses fréquentes au niveau du collet ou de la racine, favorables au Lucane et à d'autres insectes saproxyliques ;
- Conserver les gros et vieux feuillus isolés au milieu des champs et pâtures, surtout s'ils sont dépérissant car ils constituent de très nombreux micro habitats favorables chacun à des cortèges spécifiques d'insectes (et bénéficient également à d'autres groupes écologiques comme les oiseaux, les chiroptères). En particulier, lorsque des branches maîtresses tombent au sol, sauf enjeu de sécurité, il est préférable de les laisser se décomposer naturellement.
- Maintenir des espaces fleuris naturellement (et sans produits chimiques) pour l'alimentation des adultes floricoles des insectes saproxyliques
- Eviter de prélever des tas de bois (chauffage, coupe) abandonnés pendant quelques années et qui n'ont plus de valeur « économique », mais peuvent héberger de nombreuses espèces d'insectes.

BIBLIOGRAPHIE

BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

NOBLECOURT T., LATHUILLIERE L., 2010 – Etude pour la mise en œuvre d'une sylviculture adaptée au Lucane cerf-volant et aux insectes saproxyliques. Site Natura 2000 Vallées et Piémonts du Nord-Foréz (63). Rapport d'étude entomologique du Pôle National d'Entomologie de l'Office National des Forêts.

GRAND CAPRICORNE DU CHÊNE

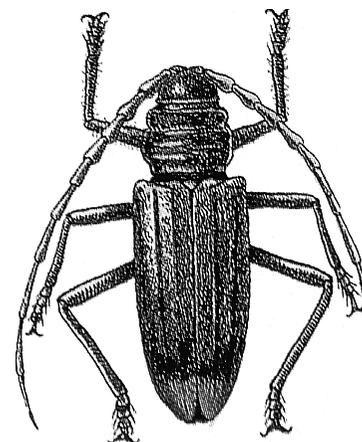
Code Natura 2000 : 1088

Identité :

- Classe : Insectes
- Ordre : Coléoptères
- Famille : *Cerambycides*
- Genre : *Cerambyx*
- Espèce : *Cerambyx cerdo*

Statuts :

- Niveau international :
 - Convention de Berne : Annexe II
 - Liste rouge mondiale de l'UICN : « Vulnérable »
- Niveau européen :
 - Directive Habitats Faune Flore : Annexe II et IV
- Niveau national :
 - Liste rouge : « Statut indéterminé »
 - Espèce d'insecte protégé au niveau national en France (art. 1^{er})



Source : BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.*

Estimation de la population sur le site Natura 2000 :

Inconnue

DESCRIPTION ET HABITAT

Description de l'espèce

Taille des adultes : 24 à 55 mm, c'est l'un des plus grands cérambycides de France

Corps : la silhouette montre une légère convergence de l'épaule vers l'extrémité des élytres. Le corps est de couleur noire brillante avec l'extrémité des élytres brun-rouge. L'angle sutural apical de l'élytre est épineux. Le pronotum est fortement ridé avec une pointe sur le côté.

Antennes : elles dépassent de trois ou quatre articles l'extrémité de l'abdomen chez la femelle.

Pattes : la face inférieure des deux premiers articles des tarsi postérieurs est pubescente avec une ligne médiane dénudée.

Oufs blancs, presque cylindriques

Larves : 6.5 à 9 cm de long au dernier stade. Les larves sont blanches avec le thorax très large par rapport à l'abdomen (13 à 16 mm au dernier stade larvaire).

Nymphes : de couleur blanchâtre. Elles noircissent au cours de la métamorphose.

Biologie

Le développement de l'espèce s'étend sur trois ans. Les œufs sont déposés isolément dans les anfractuosités et dans les blessures des arbres. La période de ponte s'échelonne du mois de juin à début septembre.

Les larves éclosent peu de jours après la ponte. La durée du développement larvaire est de 31 mois. La première année, les larves restent dans la zone corticale, la seconde année, elle s'enfonce dans le bois ou elle creuse des galeries sinueuses.

A la fin du dernier stade qui dure cinq à six semaines, la larve construit une galerie ouverte vers l'extérieur puis une loge nymphale qu'elle obture avec une calotte calcaire. Les adultes restent à l'abri de la loge nymphale durant l'hiver. Leur période de vol est de juin à septembre, elle dépend des conditions climatiques et de la latitude. Les adultes sont plutôt actifs la nuit.

Les larves sont xylophages, elle se développe sur les chênes : *Quercus robur*, *Q. petraea*, *Q. pubescens*

Ecologie

Il s'agit principalement d'une espèce de plaine et elle peut être observée dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers et des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé (parcs urbains, alignements de bord de route).

Répartition

- **en Europe** : L'espèce est présente sur presque toute l'Europe surtout dans le sud puis elle se raréfie au fur et à mesure que l'on remonte vers le nord de la France et de l'Europe où elle est encore présente dans quelques forêts anciennes dans des sites où se pratique une activité sylvopastorale ou dans de vieux réseaux bocagers où subsistent des arbres têtards émondés.
- **en France** : c'est une espèce plutôt méridionale, très commune dans le sud de la France.
- **en Auvergne** : l'espèce est rare dans le Puy-de-Dôme, on la rencontre essentiellement dans un secteur qui comprend la Plaine des Varennes, allant de Courpière, Billom à Luzillat.

ETAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION, REPARTITION ET EVOLUTION POSSIBLE

- **en France** : les populations semblent très localisées dans le nord et l'espèce est très commune dans le sud.
- **dans le site** : l'espèce est présente au Pic de Dimond (commune de Sallèdes). La Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny a également observé des trous de sortie de l'espèce sur un vieux chêne, en bord de route sur la commune de Sallèdes.

VALEUR PATRIMONIALE

Forte

MENACES

La régression des populations dans le nord semble liée à la disparition progressive des milieux forestiers sub-naturels. Les populations ne sont pas menacées dans le sud du pays.

RESPONSABILITE DU SITE PAR RAPPORT A CETTE ESPECE

Forte

PROPOSITION DE MESURES DE GESTION SUR LE SITE

Maintenir de vieux chênes sénescents dans toute l'aire de répartition de l'espèce.

Faire une cartographie des vieux chênes sur le site,

Dans les massifs forestiers, mettre en place des îlots de vieillissement.

Maintenir des arbres sur pieds dépérissant.

Sensibiliser les forestiers et les promeneurs à l'importance de la conservation du bois morts en forêt.

BIBLIOGRAPHIE

BENSETITI F., GODILAT V. & al., 2002. – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

CALMONT B., 2007. – Inventaire des coléoptères saproxyliques de la Forêt de la Comté (63), Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, 119 p.



CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR 8301049 « Comté d'Auvergne et Puy-Saint-Romain »

L'adhérent s'engage à respecter les engagements généraux ainsi que ceux relatifs aux types de milieux présents sur ces parcelles engagées.
(Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

Engagements soumis à contrôles

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice et/ou à des experts scientifiques mandatés pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. La structure animatrice m'informerait préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Elle me fera parvenir les documents d'expertises scientifiques réalisées.

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site

② Pour favoriser notamment les espèces de chauves-souris du site, conserver les vieilles bâtisses (ruines, granges, maisons abandonnées) et laisser à minima des accès en hauteur (sauf avis contraire de la structure animatrice pour raisons de sécurité).

Point de contrôle : état des lieux avant signature ; contrôle sur place et par photo-interprétation

③ Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire

④ Ne pas relâcher ou planter volontairement d'espèces qui ne sont pas issues de la flore et de la faune locale¹. (cf. annexe en page 6)

Point de contrôle : état des lieux avant la signature ; absence d'introduction délibérée d'espèce exotique.

⑤ Lorsqu'une ou plusieurs espèces animales protégées auront été localisées sur une ou plusieurs parcelles : respecter une zone de tranquillité durant les périodes sensibles (reproduction, hivernage) ; elles seront définies avec l'animateur du Document d'Objectifs en l'absence de cadre légal.

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place

⑥ Informer la structure animatrice du site de tout projet d'aménagement ou de travaux favorisant la fréquentation des milieux naturels du site et prendre en compte ses prescriptions éventuelles.

Point de contrôle : information par écrit de la structure animatrice avant tout projet d'aménagement et contrôle sur place du suivi des prescriptions

¹ Une annexe p.6 établit la liste des espèces animales et végétales ne devant pas être introduites sur le site.

MILIEUX AQUATIQUES (cours d'eau, mares)

Engagements soumis à contrôles

① Maintenir le niveau et la qualité des cours d'eau du site notamment en interdisant toute rectification, curage, endiguement, création de fossés d'assainissement, drainage, pompage, sauf travaux prévus au Docob dans le cadre de restauration d'habitats.

Point de contrôle : contrôle sur place

② Proscrire toutes modifications affectant négativement l'état des berges dont notamment la plantation de résineux et de peupliers à moins de 10 mètres minimum des berges, l'enrochement. Toute action prévue sur la ripisylve doit être signalée à la structure animatrice du site afin de prendre en compte ses prescriptions éventuelles.

Point de contrôle : état des lieux avant signature ; contrôle sur place et par photo-interprétation

③ Utiliser des dispositifs de franchissement temporaire (pont de bois, tuyaux PEHD²...) des cours d'eau permettant d'éviter la destruction des milieux en cas de passage des engins.

Points de contrôle : contrôle sur place

④ Ne pas combler les mares existantes, refuges de nombreuses espèces animales et végétales.

Points de contrôle : contrôle sur place

SOURCES PÉTRIFIANTES

Engagements soumis à contrôles

① Interdire toute coupe rase dans un rayon de 50 mètres autour des sources pétrifiantes identifiées par la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place

² Polyéthylène à haute densité (pour tous renseignements contacter le Centre Régional de la Propriété Forestière).

□ **MILIEUX FORESTIERS (ripisylve³, forêts de feuillus, résineuses et mixtes)**

Engagements soumis à contrôles

⊗ Pour les parcelles de plus de 0.5 hectares, maintenir à *minima* la proportion de 2 arbres morts ou sénescents et de 2 arbres sains à cavités⁴ par hectare d'un diamètre minimum de 35 centimètres (à 1,30 mètres du sol). Ces arbres ne doivent pas être choisis, pour raisons de sécurité, près des voies de circulation. Ces arbres seront référencés avec la structure animatrice du site.

Point de contrôle : état des lieux avant signature ; contrôle sur place du nombre d'arbres correspondants référencés avec la structure animatrice du site
(Les arbres morts ou sénescents situés près des voies de circulation peuvent être abattus et laissés sur place au sol).

⊗ Ne pas combler ou drainer les mares forestières, refuges de nombreuses espèces animales et végétales.

Point de contrôle : contrôle sur place

⊗ Proscrire toute coupe à blanc de la ripisylve, sauf avis contraire de la structure animatrice du site.

Point de contrôle : contrôle sur place et inscription de cette clause au contrat avec l'exploitant forestier

⊗ Seules les opérations de curage dans le cas d'actions de gestion sont autorisées, après avis de la structure animatrice du site.

Point de contrôle : contrôle sur place ; information de la structure animatrice

□ **MILIEUX FORESTIERS RELEVANT DE LA DIRECTIVE HABITATS**

Pour ces engagements, la structure animatrice fournit aux adhérents une cartographie de localisation des habitats forestiers d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

Engagements soumis à contrôles

⊗ Proscrire toute intervention dans les forêts de ravins et alluviales résiduelles d'intérêt communautaire identifiées, excepté pour les travaux de restauration et d'entretien validés par la structure animatrice

Point de contrôle : contrôle sur place

⊗ Conserver les hêtraies d'intérêt communautaire du site en ne procédant pas à leur transformation en un autre peuplement.

Point de contrôle : contrôle sur place

³ Ripisylve : formation boisée bordant un cours d'eau

⁴ Les cavités comprennent également les fentes, les trous de pics dégradés et l'écorce décollée

□ **MILIEUX OUVERTS (éboulis, prairies, pelouses)**

Engagements soumis à contrôles

⊗ Maintenir le couvert végétal des formations herbacées sèches : la mise en culture et le retournement (hors prairies temporaires) sont des interventions à proscrire sauf en cas d'autorisation exceptionnelle de la structure animatrice (dégâts sangliers, nuisibles ...).

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions

⊗ Ne pas boiser les prairies fauchées et/ou pâturées, landes sèches, pelouses sèches.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantations ; contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement

⊗ Maintenir les éléments paysagers : haies, arbres isolés, bosquets, murets...identifiés sur le site.

Point de contrôle : état des lieux avant signature ; contrôle sur place et par photo-interprétation

⊗ Ne pas traiter le bétail à l'ivermectine ; mais utiliser des préparations à base de moxidectine, de fenbendazole ou d'oxibendazole, moins nocives pour la faune du sol.

Point de contrôle : contrôle sur place et sur pièces (prescriptions des vétérinaires)

le :, à.....
signature du ou des propriétaires

le :, à.....
signature du ou des ayants droits

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- ❖ Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage
- ❖ Ne pas inciter la fréquentation humaine dans les zones identifiées par l'opérateur du site comme gîtes avérés ou potentiels d'espèce animale protégée
- ❖ Informer la structure animatrice du site de toute dégradation d'origine naturelle ou humaine observée sur les milieux naturels

MILIEUX AQUATIQUES

- ❖ L'installation de système d'abreuvement des animaux est conseillé (zone d'empiérement, pompes mécaniques)

SOURCES PETRIFIANTES

- ❖ Ne pas modifier la qualité du couvert forestier environnant

MILIEUX FORESTIERS

- ❖ Conserver quelques chablis et chandelles, ne pas broyer les rémanents, afin de favoriser la nécromasse
- ❖ Ne pas supprimer systématiquement le houx et le lierre en sous bois
- ❖ Ne pas planter de résineux notamment en ripisylve
- ❖ Limiter la surface de monoculture d'essences non autochtones et encourager la diversification des essences notamment feuillues
- ❖ En cas d'exploitation forestière, favoriser les essences feuillues locales
- ❖ Veiller à ne pas laisser de rémanents de coupes susceptibles de créer des embâcles
- ❖ Éviter le débardage et le nivellement des ornières de Avril à Juillet, période de reproduction du Crapaud sonneur à ventre jaune
- ❖ Favoriser le maintien ou la création de milieux ouverts en forêt de petite surface (clairières, trouées)

MILIEUX OUVERTS

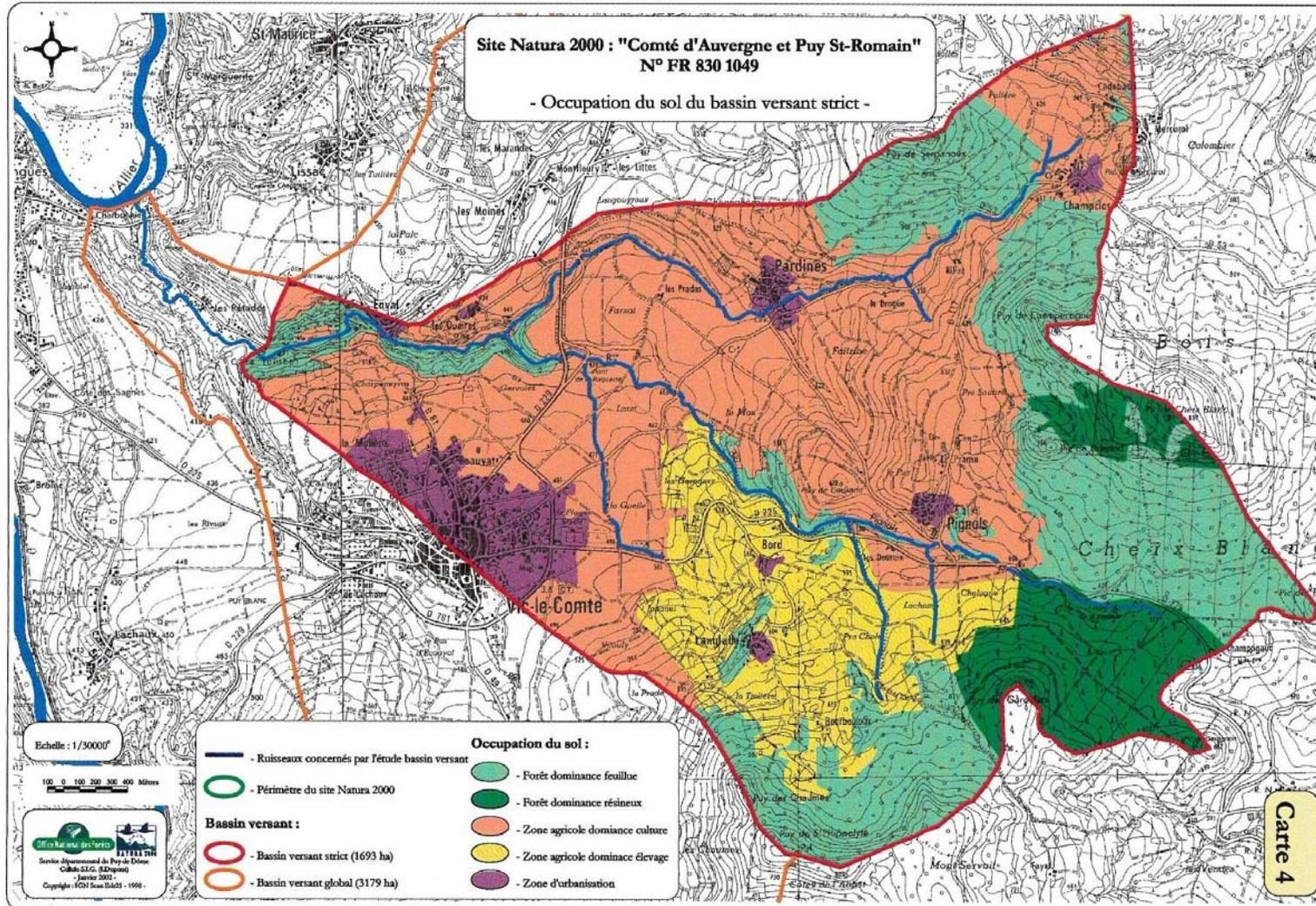
- ❖ Réaliser une fauche raisonnée tardive : à maturité de la végétation, et centrifuge
- ❖ Favoriser le pâturage extensif des milieux ouverts
- ❖ Favoriser l'utilisation des traitements vermifuges des animaux de préférence un mois avant la mise à l'herbe ou réaliser un traitement de fin d'automne ou d'hiver lorsque les animaux sont rentrés à l'étable

ANNEXE

Liste des espèces végétales et animales ne devant pas faire l'objet d'introduction volontaire. Engagement général n°4

Nom français	Nom latin
Espèces animales	
Ecrevisse américaine –	<i>Orconectes limosus</i>
Ecrevisse de Californie –	<i>Pacifastacus leniusculus</i>
Ecrevisse de Louisiane –	<i>Procambarus clarkii</i>
Grenouille taureau –	<i>Rana catesbeiana</i>
Poisson chat –	<i>Ameiurus melas</i>
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>
Tortue de Floride –	<i>Trachemys scripta</i>
Vison d'Amérique	<i>Mustela vison</i>
Espèces végétales	
Ambrosie à feuilles d'Armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Arbre aux papillons –	<i>Buddleja davidii</i>
Aster lancéolé –	<i>Aster lanceolatus</i>
Bambous – (toutes les espèces de Bambous)	<i>Bambusa spp.</i>
Berce géante –	<i>Heracleum mantegazzianum</i>
Elodée du Canada –	<i>Elodea canadensis</i>
Elodée à feuilles étroites –	<i>Elodea nuttallii</i>
Erbable négundo –	<i>Acer negundo</i>
Erigeron du Canada –	<i>Coniza canadensis</i>
Impatiens de l'Himalaya –	<i>Impatiens glandulifera</i>
Jussie à grandes fleurs –	<i>Ludwigia grandiflora</i>
Lentille d'eau minuscule	<i>Lemna minuta</i>
Lentille d'eau rouge	<i>Lemna turionifera</i>
Mahonia –	<i>Mahonia aquifolium</i>
Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Phytolaque d'Amérique –	<i>Phytolacca americana</i>
Renouée du Japon –	<i>Fallopia japonica</i>
Robinier faux acacia –	<i>Robinia pseudacacia</i>
Rudbeckia laciniée	<i>Rudbeckia laciniata</i>
Sainfoin d'Espagne –	<i>Galega officinalis</i>
Sénéçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>
Solidage glabre	<i>Solidago gigantea</i>
Sumac –	<i>Rhus hirta</i>
Verge d'or du Canada –	<i>Solidago canadensis</i>

ANNEXE N°6 : OCCUPATION DU SOL DU BASSIN VERSANT STRICT



ANNEXE N°7 : BILAN DES ACTIONS DE L'ANCIEN DOCOB

Habitat/ espèces	Fiche-action initiale	Objectif	Actions préconisées	Actions réalisées / Commentaires	Année de réalisation	Mesures correspondantes du DOCOB actuel
Sources pétrifiantes	N°1	<ul style="list-style-type: none"> Protection des sources pétrifiantes par l'organisation de la fréquentation et le maintien de la ripisylve. Suivi et maintien de la qualité des eaux du ruisseau en vue, de la préservation de l'écrevisse à pattes blanches. 	Acquisition foncière du site (12 ha environ)	Analyse de faisabilité pour l'acquisition ou le conventionnement pour la maîtrise foncière des sources pétrifiantes Possibilité d'acquisition du site par la communauté de communes Allier Comté ou par les communes concernées, en bénéficiant des soutiens existants (Site d'initiative Local).	2007	Mesure A20 - Sécuriser le foncier, aider à des acquisitions foncières dans un but conservatoire
				Relance du propriétaire pour le conventionnement ou l'acquisition pour la maîtrise foncière des sources pétrifiantes.	2009	
			Equipements (barrières, panneaux)	Il n'y a pas eu de conventionnement ou d'acquisition donc aucun équipement n'a pu être posé. Néanmoins, le propriétaire a disposé un panneau interdisant l'accès.		Mesure C.24 - Informer la population locale et sensibiliser sur la démarche Natura 2000 et la fragilité des milieux naturels
			Entretien des équipements			
Forêts alluviales résiduelles	N°2	<ul style="list-style-type: none"> Peuplement: maintenir la ripisylve en terme de couvert (ouverture prudente) et composition d'essences (favoriser la diversité des essences avec prédominance de l'aulne sur les berges). Ruisseau: préserver la qualité des eaux en vue du maintien de l'écrevisse sauvage et de la truite. Intensifier la surveillance (lutte contre le braconnage). 	Mise en conformité des aménagements forestiers	action réalisée par l'ONF lors de la révision des aménagements		
			Plantation d'aulne	Non réalisée		
			Suppression du parking sur le CD 225	Réalisée		
Forêts de ravin (fraîches)	N°3	<ul style="list-style-type: none"> Protection intégrale afin de préserver la structure des peuplements et la composition des essences forestières 	Mise en conformité des aménagements forestiers	action réalisée par l'ONF lors de la révision des aménagements		

			Création d'une réserve biologique sur les propriétés du Conseil Général et de Saint-Babel	Projet en cours d'étude		Mesure G1- Protéger de façon intégrale et sans interventions les peuplements
			Indemnisation			
			Mise en place d'un protocole de suivi de la dynamique de l'écosystème (végétation, entomofaune, mousses, peuplements)	Suivi des mousses et lichens en Forêts de ravins humides de la forêt de la Comté réalisée par les Herbiers universitaires sur les secteurs nord du Puy de Saint-Hippolyte : mise en place de la topo séquence mise en évidence d'un groupement calcicole unique en Auvergne <u>Résultats</u> : présence de la Lunaire vivace, espèce caractéristique, bio indicateur sensible à l'augmentation de l'éclaircissement, de la sécheresse et de la fréquentation humaine.	2002	
			Suivi faune, flore	Suivi de la dynamique végétale sur les forêts de ravins fraîches (frêne, tilleul, orme des montagnes). Etude des Herbiers Universitaires: <u>Résultats</u> : Evolution très lente en 5 ans: 28 bryophytes ont été identifiées dont 23 mousses dont une à tendance halophiles et 5 hépatiques. Diminution de la strate herbacée aux dépens de la strate muscinée Lent déplacement des individus de Lunaire vivace le long de la topo séquence mais même nombre	2008	Mesure S.28 -Organiser le suivi
			Réglementation sur les pistes d'accès: arrêté communal sur Yronde-et-Buron (ou préfectoral ?)	la demande a été faite auprès des communes sans résultats pour le moment		Mesure G2. Mettre en œuvre une gestion adaptée des milieux associés
Forêts de ravin (sèches)	N°4	.	Limiter la fréquentation	Mis en œuvre dans la gestion forestière		Mesure G2. Mettre en œuvre une gestion adaptée des milieux associés
			Supprimer les coupes			
			Interdire l'ouverture des pistes			

			Etude de la dynamique des peuplements, de ses interactions avec les éboulis	Mise en application du protocole d'étude de ravins secs	2003	Mesure S.28 -Organiser le suivi
			Etude de l'entomofaune et de l'herpétofaune	Etude de l'entomofaune réalisée par la Société Alcide d'Orbigny. Etude de 2 pierriers en Forêt de la Comté : 96 espèces répertoriées dont 57 espèces de coléoptères	2002	cf action n°7
Hêtraie calcicole à Céphalanthère	N°5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien et amélioration de la hêtraie-chênaie pubescente ▪ Meilleure connaissance de cette formation et de sa dynamique ▪ Protection, maintien et suivi des plantes protégées (orchidées) en contrôlant le peuplement forestier (fermeture du couvert, densité des tiges). 	Sylviculture douce et espacée (éclaircie maximum 50 % des tiges en deux passages)	Action favoriser dans le Plan de gestion de l'ENS		Mesure A.22 - Mettre en œuvre une gestion coordonnée et cohérente entre les différents gestionnaires du site et la réglementation en vigueur
			Evaluation de la végétation herbacée: étude phytosociologique approfondie pour déterminer de façon exhaustive, les populations d'espèces présentes (diagnostic initial, relevé à mi-période et relevé en fin de période)	Etablissement d'un protocole de gestion de la Hêtraie à Céphalanthère dans les Bois de la Comté (partenariat avec la SFO).	2006	Mesure S.28 -Organiser le suivi
				Etablissement d'un protocole de suivi des orchidées dans la Hêtraie calcicole des Bois de la Comté	2006	
				1ère année de suivi de la hêtraie à Céphalanthère : 16 plants 3 espèces : Céphalanthère rouge, Céphalanthère de Damas, Orchis pourpre	2007	
				2ème année du suivi des orchidées de la hêtraie : 18 plants	2008	
Exploitation hors saison pour ne pas endommager les plantes protégées.	Mise en œuvre du Plan de gestion de l'ENS					

			Favoriser le maintien et le retour du feuillu dans les zones d'habitats potentielles périphériques enrésinées en pratiquant des éclaircies fortes.			Mesure G4. Favoriser le maintien et le retour du feuillu dans les zones d'habitats potentielles périphériques enrésinées en pratiquant des éclaircies fortes
Hêtraie à aspérule	N°6	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de cette formation par une gestion douce, de type jardinatoire de la futaie en favorisant les espèces dryades 	Sylviculture douce : mise en conformité des aménagements forestiers	Mise en œuvre du Plan de gestion de l'ENS		Mesure A.22 - Mettre en œuvre une gestion coordonnée et cohérente entre les différents gestionnaires du site et la réglementation en vigueur
			Meilleure connaissance de l'habitat: étude phytosociologique approfondie			
Eboulis médio-européens siliceux	N° 7	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de ces espaces ouverts. 	Inventaire et suivi de la population d'insectes et de reptiles fréquentant le milieu. Cette étude sera conjointe avec celle conduite dans les forêts de ravin (sèches)	Etude herpétologique en Forêt de la Comté réalisée par la Société Alcide d'Orbigny. <u>Résultats</u> : 8 espèces d'amphibiens dont Salamandre tachetée, 7 espèces de reptiles dont la Couleuvre d'Esculape	2002	
Pelouses pionnières sur dôme rocheux	N°8	<ul style="list-style-type: none"> Préservation en limitant la fréquentation 	<p>Limiter la fréquentation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser la fréquentation en dehors de l'habitat, - respecter les bourrelets arbustifs périphériques protecteurs, - veillez à ne pas implanter d'équipements touristiques supplémentaires 			Mesure G.2 - Mettre en œuvre une gestion adaptée des milieux associés

Formations herbeuses sèches semi-naturelles			Réalisation de compléments typologiques et cartographie des habitats du Puy Saint-Romain	Elaboration d'un protocole de suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du Puy Saint-Romain. Etude réalisée par le Conservatoire Botanique National du Massif Central.	2001	Mesure S.28 -Organiser le suivi
	N°9	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prioritaire: restaurer les pelouses d'intérêt communautaire avec maintien d'une mosaïque de milieux. ▪ Contenir l'embuissonnement. ▪ Favoriser l'installation des chiroptères. ▪ Augmenter les connaissances des espèces faunistiques et floristiques. ▪ Favoriser le maintien de l'Ecaille chinée ▪ Développer l'élevage traditionnel ovin et caprin ▪ Sécuriser le foncier 	Etude et suivi de la dynamique de la végétation (diagnostic initial, suivi) et de la faune: Etablir un protocole d'étude (mobilisation de scientifiques, campagne de photographies aériennes à grande échelle) et suivi, diagnostic initial, relevés à mi-période et bilan en fin de période.	Mise en place du protocole de suivi des pelouses sèches et des populations d'Orchidées (2002- CBNMC): pelouses sur le secteur du Vallon des Bouys (Puy Saint-Romain): - 8 quadrats permanents de 2 m ² : relevés phytosociologiques pour caractériser l'habitat - cinq placettes concernant la Pelouse xérophile à Koelérie du Valais et Hélianthème des Apennins (<i>Xérobromion erecti</i>) ; - trois placettes concernant les pelouses-ourlets de recolonisation - Suivi de la population d' <i>Ophrys sphegodes</i> (comptage et relevé phénologique des individus sur une surface fixe d'environ 70 m ²). Etat de conservation des pelouses médiocre: en cours de fermeture	2002	
				Suivi des orchidées et de la dynamique d'embroussaillage réalisé par le CBNMC (<i>Ophrys sphegodes</i>) sur une dizaine de placettes (protocole mis en place en 2003). <u>Résultats :</u> - <i>Ophrys</i> araignée: 1 station en pied de front de taille avec 3 pieds (40 pieds en 2003) mais espèce cyclique), - Densification de la végétation liée à un manque de gestion avec une évolution plus lente dans les secteurs en pente. Rapport : <i>Suivi des habitats relevant de la directive et des stations d'Ophrys sphegodes sur le Puy Saint-Romain- CBNMC - 2009</i>	2010	

			<p>Recherche des équilibres entre les formations végétales: pelouses et broussailles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - débroussaillage mécanique raisonné pour rouvrir partiellement le milieu et contenir l'embuissonnement périodiquement. - prestations de service (éleveur bovin) 	<p>Contrat Natura 2000 engagé par la LPO Auvergne dans le Vallon des Bouy sur le Puy Saint-Romain - commune de Mirefleurs</p> <p><u>Action 1:</u> Restaurer les pelouses sèches - Objectif: réduire, puis contenir l'embroussaillage des parcelles. surface traitée: 1 ha 50.</p> <p><u>Action 2:</u> Entretien par fauche des pelouses sèches - Objectif: Maintenir les espaces ouverts existants afin de favoriser les pelouses sèches surface traitée: 0,3 ha.</p> <p>Amélioration des cavités artificielles à destination des chauves-souris - Objectif: Favoriser la présence du Petit Rhinolophe en période hivernale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement de cavités spécialement destinées aux chauves-souris à l'intérieur d'anciens fours à chaux 	2006 - 2010	Mesure G10 - Restaurer l'habitat des pelouses sèches / G.12 - Favoriser l'installation des chiroptères
		Etude de faisabilité pour l'installation de 2 éleveurs (ovins / caprins)	<p>Implantation de deux éleveurs sur le site du Puy Saint-Romain - Etude de faisabilité - Chambre départementale d'Agriculture, département Animation et Conseil d'Entreprise, Lionel Genestier - octobre 2001.</p>	2001	Mesure G9 - Conserver une ouverture des milieux en privilégiant un pâturage extensif (Poursuite des MAET)	
			<p>une étude de faisabilité en collaboration avec l'ADASEA et les Domaines pour l'implantation de façon durable d'une exploitation agricole autour du noyau dur des propriétés LPO, commune de Mirefleurs (procédure d'acquisition des biens vacants et sans maître, conventionnement très limité). discussion très difficile et avancée limitée.</p>	2008	Mesure A.18 - Identifier et mobiliser les propriétaires pour la signature de la Charte et des Contrats Natura 2000	
		Mise en place d'une clôture (6 km) et entretien				
		Contrat de gestion (bovins)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration des mesures en collaboration avec l'ADASEA, la Chambre d'Agriculture et les services de l'Etat, aide au montage des dossiers auprès des éleveurs et présentation en CRAE (Commission régionale Agro-environnementale). ▪ Mise en place d'une MAET AU_COMT_PS1 "Maintien de la mosaïque fourrés/ pelouses sèches": contractualisation de deux éleveurs (pâturage extensif avec plan de gestion sans intrant): - un éleveur de bovins sur 24.30 ha sur la commune de Saint-Maurice-es-Allier - un éleveur d'ovins sur 6.55 ha sur la commune de Mirefleurs 	2007	Mesure G9 - Conserver une ouverture des milieux en privilégiant un pâturage extensif (Poursuite des MAET)	
		Contrat de gestion (éleveurs ovins / caprins)		2009		

			Indemnisation (abandon enrubanage, gestion extensive)			
			Interdiction de l'emploi de produits agro-pharmaceutiques et vermifuges agressifs	<u>Cet engagement est cité dans plusieurs outils contractuels:</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le cahier des charges du plan de gestion pastorale de la MAET mise en place sur le Puy Saint-Romain ▪ dans la Charte Natura 2000 	2009	Mesure G.9 - Conserver une ouverture des milieux en privilégiant un pâturage extensif
			Etude foncière du Puy Saint-Romain	Etude de faisabilité d'une association foncière agricole sur le site Natura 2000 "Comté et Puy Saint-Romain"- Agence de l'ONF du Puy-De-Dôme - Mise à jour des fichiers cadastraux	2002	
				Etude pour la consolidation du foncier autour du noyau dur identifié	2005	
			Acquisitions foncières			Mesure A20 - Sécuriser le foncier, aider à des acquisitions foncières dans un but conservatoire
			Equipement de protection (sommets du Puy Saint-Romain)			Mesure G.16 - Limiter les dégradations du milieu liées au piétinement et aux passages d'engins motorisés
Ecaïlle chinée				Synthèse des connaissances sur les Lépidoptères	2001	
			Maintien d'une mosaïque dans les structures végétales Suivi des populations	Suivi des populations d'écaïlle chinée et identification d'autres espèces de lépidoptères d'intérêt communautaire - Réalisée par la Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny (2004) : <u>Résultats</u> : 81 esp. De Rhopalocères et Zygènes soit 52 % des papillons diurnes du département. 164 Macrohétero-cères dont l'Ecaïlle chinée	2004	
Ecrevisse à pattes blanches		suivre la qualité chimique et biologique de l'eau (initial et final)	Maintien de la qualité des Eaux: surveillance de la qualité des eaux	Inventaire des espèces aquatiques des ruisseaux des Quayres et de Pignols - Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme - 2001 : Qualité des eaux bonne dans l'ensemble absence d'espèces piscicoles d'intérêt communautaire mais abondance d'Ecrevisses à pattes blanches	2001	Mesure S.27 - Suivre la qualité de l'eau des ruisseaux en vue de la préservation de l'écrevisse à pattes blanches

			Etude du Bassin versant des ruisseaux d'Enval et de Pignols	<p>1ère tranche:cartographie du linéaire et inventaire des points noirs dans un bassin versant plus réduit dénommé bassin versant "strict". Cette première partie a été réalisée par l'ONF (Agence du Puy-de-Dôme) en 2002:</p> <p>3180 ha, 8 communes Occupation du sol du bassin versant : 45 % en zone agricole, 36 % en forêts</p> <p><u>Cartographie du linéaire des cours d'eaux</u> : 2 habitats d'intérêt communautaire (forêts alluviales, sources pétrifiantes), 1 espèce animale d'I.C. (Ecrevisse à patte blanches)</p> <p>Cartographie des "points noirs" : décharges sauvages, embâcles, passages à gués</p>	2001	
				2ème tranche : étude de l'occupation du territoire et des activités industrielles et agricoles ; rédaction d'un guide de recommandations et d'interventions en vue de la préservation de la qualité des eaux du bassin.	2002	
				Mise en place d'un franchissement d'une buse béton sur le ruisseau pour la circulation de la faune aquatique dont l'écrevisse à pattes blanches (étude d'impact et réalisation)	2008	Mesure G.13 - Préserver la qualité des eaux en vue du maintien de l'Ecrevisse à pattes blanches / Mesure G.16 - Limiter les dégradations du milieu liées au piétinement et aux passages d'engins motorisés
				Suivi réalisé par la FDDPMA	2004	
		Inventaire initial et suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches at autres espèces aquatiques (un comptage intermédiaire et un comptage final)	Inventaire, suivi des populations	suivi par la Fédération Départementale de Pêche des populations d'écrevisses à pattes blanches et réalisation d'une pêche électrique. Les résultats obtenus montre la présence d'écrevisse sur tout le ruisseau de Pignols (maintien des populations) jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Pardines - bonne qualité de l'eau - aménagements à mettre en place: des points d'abreuvoirs et le maintien de la ripisylve.	2009	Mesure S.27 - Suivre la qualité de l'eau des ruisseaux en vue de la préservation de l'écrevisse à pattes blanches

Sonneur à ventre jaune	Protection	Suivi des populations	Etude du Crapaud sonneur à ventre jaune en forêt de la Comté réalisée par l'ONF. <u>Résultats</u> : la principale zone d'occupation est située dans la propriété du CG, les individus occupent des ornières récentes, la population est de faible densité (vingtaine d'individus). Actions préconisées : création de zones refuges, d'ornières, fauchage de bandes enherbées précoce...	2001	
		Conservation des ornières et points d'eau et suivi de la population	création d'une mare dans la parcelle forestière 21 dans les Bois de la Comté sur la commune de Pignols.	2006	
Couleuvre d'esculape	Protection	Maintien de la qualité du milieu: prise en compte dans les mesures de protection et de rénovation des habitats	action mise en œuvre dans l'ENS Bois de la Comté		
Petit Rhinolophe	Protection	Inventaire	Inventaire complémentaire des Chiroptères de la forêt de la Comté (Puy-de-Dôme)- Etude d'Emmanuel Boitier réalisée en janvier 2005 : Prospections nocturnes / détecteurs et dirunes / recherche de gîtes : 9 espèces dont 3 espèces eb An II DHFF : Barbastelle d'Europe, Petit Rhinolophe, Murin de Bechstein <u>Actions préconisées</u> : entretien des ruisseaux/ mares, création de plan d'eau, maintien d'arbres creux / sénescents, maintien des clairières herbacées...	2005	Mesure E.25 - Améliorer les connaissances sur les chiroptères
		Respect des zones d'hivernage			
		Abandon des produits agro-pharmaceutiques, aménagement d'un site	cf MAET et Charte Natura 2000	2009	

			Aménagement d'une galerie	Le site du Puy Saint-Romain est utilisé comme territoire de chasse par le Petit Rhinolophe mais il manque d'abris. La LPO possède des propriétés sur le Puy Saint-Romain avec la présence d'une ancienne cave à l'état de ruines autrefois utilisée comme bâtiment d'exploitation pour la carrière de gypse. Cette cave sera aménagée pour accueillir des chauves-souris. La première chauve-souris, un petit Rhinolophe est observée le 20 août 2003.	2001	
Œillet superbe		Protection	Gestion réglementée de l'entretien des bords de route, étude foncière, suivi	Rapport de gestion pour la protection de l'Œillet superbe - ONF : espèce présente sur la commune de Pignols, sur le talus de la RD 117. Mise au point d'un protocole d'accord pour la convention de l'œillet superbe avec la DDE et sensibilisation des privés pour éviter les coupes rases de taillis en bord de talus.	2005	
Orchidées diverses		Protection	Maintien de l'habitat: prise en compte dans les mesures de protection et rénovation des habitats (pelouses sèches et hêtraies à céphalanthères).			Mesure S.28 -Organiser le suivi
			recensement du suivi	Mise en place du suivi des pelouses et des populations d'Orchidées remarquables, CBNMC	2002	
			suivi	Actualisation du suivi des pelouses et des populations d'Orchidées du "Vallon des Bouys"- CBNMC	2009	

Autres études		Cartographier les habitats naturels d'intérêt communautaire selon le programme CHANES.		Cartographie des habitats et des espèces relevant de "la Directive Habitats" site "Comté Puy Saint-Romain" N°830 1049, ONF - Agence Puy-de-Dôme, 2006.	2005	
Action de communication			Confection d'une exposition itinérante	Présentation de l'exposition aux différentes communes adhérentes	2001	Mesure C.24 - Informer la population locale et sensibiliser sur la démarche Natura 2000 et la fragilité des milieux naturels
				Gestion de l'exposition itinérante (confection d'un panneau supplémentaire)	2002	
			Plaquette de présentation			
			rédaction et diffusion d'articles		2002	
				réalisation d'une lettre d'information auprès de tous les propriétaires concernés par le périmètre	2007	
Animation, sorties commentées	Réalisation de 2 conférences	2006				
Action de gestion du site			Etude foncière		2002	
			Elaboration de la Charte Natura 2000	Réalisée en concertation avec les instances : chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, CRPF, Syndicats de la propriété forestière, LPO, CEPA	2007	Mesure A.22 - Mettre en œuvre une gestion coordonnée et cohérente entre les différents gestionnaires du site et la réglementation en vigueur
				Animation, coordination des intervenants	2002	
			Gestion et animation du site	Gestion administrative du site, coordination	2007	Mesure A.23 - Assurer le suivi de la gestion administrative et financière des actions d'animation
				Examen du dossier pour le contrat Natura 2000 déposé par la LPO sur le Vallon des Bouys.	2006	Mesure A.18 - Identifier et mobiliser les propriétaires pour la signature de la Charte et des Contrats Natura 2000

				<p>Animation d'un contrat pour le rétablissement d'une mare en forêt communale de Yronde-et-Buron avec le maintien d'une zone humide en limitant la progression du milieu forestier. Ce site abrite le triton palmé, la grenouille rousse et correspond à une zone de chasse (milieu ouvert à conserver) très fréquentée par les chiroptères. Accord de principe obtenu auprès du maire et plan estimatif des travaux réalisés sur 2011-2015. A défaut de présence d'espèce d'intérêt communautaire, le financement des travaux n'a pas été possible.</p>	2009	Mesure G.7 - Entretenir et restaurer les mares et ornières existantes
			Réunion de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Décembre 1999 et juin 2000</u>: réunion des groupe de travail sur l'élaboration du DOCOB ▪ <u>15/03/2000</u>: réunion avec M. Pascal: INAO Centre Auvergne ▪ <u>09/05/2000</u>: rencontre avec M. Moiriat, éleveur à St Julien de Coppel qui fait pâturer des bovins et des chevaux sur le Puy Saint-Romain ▪ <u>16 et 19 octobre 2000</u>: rencontre avec le propriétaire des parcelles sur lesquelles sont situées les sources pétrifiantes pour essayer de trouver un accord foncier afin de préserver le site. Le propriétaire n'est pas favorable à la mise en place d'aménagement mais il souhaite limiter la fréquentation du site. 		Mesure A.21 - Organiser et animer les réunions de groupes de travail et de comité de pilotage
				réunion du comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1er COPIL: 4/11/1999 ▪ 4/02/2000: deuxième COPIL ▪ 14/11/2000: COPIL de validation du Document d'Objectifs ▪ 20/04/2001: choix de l'opérateur ▪ 15/12/09 ▪ 24/06/10 ▪ 07/10/11 	